

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ CONCERNANT LA PRODUCTION

Société de production: _____

Nom du spectacle _____

Pour plus de renseignements sur la sécurité, consulter www.canadianproduction.com

Avant de prendre vos fonctions

1. Lisez les présentes **Consignes générales de sécurité concernant la Production**.
2. Signez le **Formulaire d'accusé de réception** ci-joint avant de le remettre à votre superviseur.
3. Repérez les sorties de secours et les extincteurs les plus proches de votre lieu de travail.
4. Lisez tous les renseignements sur la sécurité affichés sur le plateau ou l'emplacement de travail.

REMARQUE : Un employé peut exprimer ses préoccupations concernant la sécurité en appelant la **LIGNE TÉLÉPHONIQUE DE SÉCURITÉ (877) 566-8001**. Il ne sera pas exercé de représailles contre un employé pour avoir signalé un danger ou un danger potentiel ou fait des suggestions concernant la sécurité.

PROGRAMME DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Programme de Santé et de sécurité au travail industrielles (IHSP/PSST) a été élaboré pour répondre aux prescriptions de l'Occupational Health and Safety Act (OSHA) et pour vous aider à satisfaire les exigences des organismes fédéraux, provinciaux et locaux. Il a pour objectif de vous aider et vous aider à rendre l'activité de production plus sûre et à documenter vos activités en matière de sécurité.

Notre société a adopté un programme écrit de santé et de sécurité au travail (PSST). Ce programme contenu dans le Manuel de Sécurité de production est à la disposition de tous les employés : 1.) en version papier conservée sur le plateau par le premier sous-directeur et au Bureau de la production par le Directeur de l'unité de production et 2.) sur Internet à www.canadianproduction.com.

Le PSST traite des points suivants :

- Responsables
- Conformité : Application des pratiques de travail sécuritaires
- Communication
- Inspections
- Enquêtes sur les blessures ou maladies
- Évaluation des risques et contrôle des conditions insalubres ou dangereuses
- Formation sur la sécurité
- Tenue des dossiers

DÉCLARATION SUR NOTRE POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Notre société de Production s'est fixé pour règle d'instituer un programme de santé et de sécurité au travail administré sous forme de programme de santé et de sécurité au travail (PSST) complet et continu pour tous les employés. Notre objectif est d'éviter les accidents, de diminuer le nombre de blessures et de maladies professionnelles et de nous conformer à toutes les normes de santé et de sécurité.

La sécurité est une priorité

REMARQUE : Toutes les fois qu'une situation, une pratique ou une méthode dangereuse ou antihygiénique sera observée

découverte ou signalée, L'UPM ou son délégué prendra en temps opportun les mesures correctives qui s'imposent, selon la gravité du danger. Les employés seront informés du danger et des mesures de protection provisoires adoptées jusqu'à la correction du danger.

Le non-respect de ces consignes de sécurité pourra entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

CODES DE PRATIQUES DE SÉCURITÉ CONCERNANT LA PRODUCTION

Ces codes de pratiques sécuritaires ont été élaborés pour informer les employés des questions de sécurité associées à leur emploi et pour recommander des moyens d'éviter les blessures au travail. Cependant les cadres de la société de production ne peuvent pas surveiller tous les employés, dans toutes les situations, à chaque instant de la journée pour s'assurer qu'ils respectent toutes les consignes de sécurité. L'emploi est soumis à la condition que chaque employé s'engage à suivre des pratiques sécuritaires dans ses tâches quotidiennes. Il incombe à chaque employé de prendre pour lui-même et pour ses collègues, la responsabilité de travailler en toute sécurité et de signaler à son superviseur les situations ou les pratiques dangereuses constatées. Si la plupart de ces directives relèvent du bon sens, d'autres sont imposées par réglementation gouvernementale. Le non-respect de ces consignes pourrait non seulement entraîner de graves blessures mais aussi des pertes de temps précieux et des dépenses en raison de retards et/ou de fermetures décrétés par des organismes gouvernementaux ou la direction de la société de production.

GÉNÉRALITÉS

Tout employé doit

1. Prendre connaissance du *Plan d'urgence* et les mesures à prendre en situation d'urgence. Se familiariser avec les procédures d'urgence de chaque site. Alerter son superviseur lorsqu'on ne connaît pas les procédures d'urgence.
2. Assister à toutes les séances de formation assignées par son superviseur et à toutes les réunions concernant la sécurité toutes les fois qu'une cascade, un effet spécial, des armes à feu, des munitions réelles ou une activité dangereuse ou inhabituelle est prévue.
3. **Signaler immédiatement toute blessure, aussi légère fût-elle, de manière à pouvoir prendre les dispositions nécessaires pour apporter les soins médicaux ou les premiers soins. Informer le superviseur compétent.**
4. **Signaler à son superviseur les employés qui entravent le fonctionnement du matériel de communication, la diffusion des renseignements de sécurité ou perturbent les réunions de sécurité.**
5. Votre superviseur précisera les chaussures et vêtements de travail adaptés. Ne pas porter de vêtements amples ou aux bords effilochés, de gants, de cheveux longs, de bagues qui risquent d'être happés dans certaines machines.
6. Votre superviseur fournira les équipements de sécurité. Utiliser des lunettes de protection ou de sécurité pour toute

- activité consistant à couper, broyer ou tailler ; porter correctement les harnais appropriés avec les ancrages qui conviennent lorsqu'il faut travailler au-dessus ou à l'extérieur de garde-corps ; porter un casque de protection en cas d'exposition à une chute éventuelle d'objets.
7. Tous les dispositifs de sécurité et autres dispositifs de protection doivent être correctement ajustés et rester en place. Marquer de manière visible tout matériel manquant ou défectueux et le signaler dans les plus brefs délais au superviseur de l'employé.
 8. Toujours utiliser un poussoir pour guider un morceau de bois court ou étroit dans une scie. L'utilisation du poussoir voulu permet à un opérateur de scie de garder les mains à une distance sûre de la lame de scie et d'empêcher un éventuel recul.
 9. *Matériaux renfermant de l'amiante (MRA)*: Il ne sera demandé à aucun employé de notre société de retirer, démolir ou démonter des MRA ou des matériaux soupçonnés de contenir de l'amiante. Contacter le Responsable sécurité de la production.
 10. Tout employé qui bouscule accidentellement des MRA friables et est potentiellement exposé à de l'amiante doit se soumettre à une procédure de décontamination préventive de manière à éviter d'exposer d'autres employés ainsi que d'éventuellement ramener chez lui ces matériaux contaminés :
 - a) l'employé doit se laver à la douche la plus proche ;
 - b) les vêtements de l'employé doivent être éliminés par la société de remédiation de l'amiante tierce ;
 - c). des vêtements devront être prêtés à l'employé pour rentrer chez lui.
 11. Seuls les membres du personnel habilités et formés sont autorisés à utiliser les engins élévateurs, les tables élévatrices à ciseaux etc. Des harnais et des longues doivent être portés en permanence, y compris dans les tables élévatrices à ciseaux et des élévateurs à nacelle. (Peut nécessiter un réglage de la longe pour le dispositif antichute).
 12. Toujours utiliser un engin élévateur, une table élévatrice à ciseaux et un chariot élévateur à fourches de la manière prévue par le fabricant ou conformément aux directives fournies. Prendre connaissance du manuel. Ne pas le surcharger, ne pas rouler avec la flèche déployée ni l'utiliser à la place d'une grue ou suréquiper pour le vent, etc.
 13. Toujours vérifier que personne ne se trouve dans la zone au-dessous d'un engin élévateur lorsque l'on travaille avec des charges suspendues à moins qu'une exception ait été approuvée par le responsable de la sécurité de la Production.
 14. Il est impératif d'entretenir convenablement les échelles, échafaudages, plateformes de travail et passerelles et de les utiliser d'une manière sécuritaire. Les zones d'accès et les passerelles ne doivent jamais être encombrées de matériaux ou de débris.
 15. Des dispositifs antichute adéquats (notamment garde-corps, couvercles, dispositifs antichute individuels, barrières) doivent être fournis sur toutes les surfaces élevées, les déblais, tranchées, fosses et ouvertures dans le sol qui exposent un employé à une chute éventuelle de plus de 10 pieds (3 mètres). (La hauteur de déclenchement peut varier. Contacter le responsable sécurité de la production).
 16. *Travail seul ou dans l'isolement*. Un employé travaillant à une tâche nécessitant de travailler seul ou isolé des autres employés doit faire savoir au responsable de son département où il sera et ce qu'il fera. Faire examiner le lieu de travail pour y détecter les possibles dangers. Établir un contact régulier avec le chef de département. S'il n'existe pas de service téléphonique, établir d'autres méthodes de contact.
 17. Toute personne prenant un médicament susceptible d'entraver sa capacité de travailler doit en aviser son superviseur. Il est interdit de travailler sous l'emprise de drogues illégales ou de l'alcool.
 18. Observer les zones fumeurs. Il n'est pas permis de fumer sur un plateau. Éteindre tout cigare ou cigarette dans une boîte à mégots appropriée.
 19. Il incombe à tout un chacun de signaler toute situation dangereuse, tout employé se livrant à des activités dangereuses et tout accident à son superviseur ou à la ligne téléphonique de sécurité (877) 566-8001.
 20. Veiller à ce que tous les visiteurs et nouveaux employés restent à une distance sûre des lieux de construction et de tournage dangereux.
 21. S'abstenir de toute blague, chahut, bagarre ou autre acte dangereux.
 22. Ne jamais pénétrer dans un espace clos (regard, fosse creusée dans le sol, cellule, silo, etc.) tant que les taux d'oxygène et de gaz n'ont pas été vérifiés et confirmés sains.
 23. *Les cascades et effets spéciaux* nécessitent un exercice préparatoire sur site avec tous les participants avant le filmage. La réunion et les répétitions doivent être documentés (on peut utiliser pour cela *le journal quotidien de production*). Certains effets spéciaux et cascades comme ceux qui impliquent des avions, des chutes de hauteurs importantes, des brûlures corporelles, des collisions de voitures doivent être examinés par le responsable sécurité de la production avant leur exécution. Les effets spéciaux comportant des *artifices, de la fumée atmosphérique, des explosifs ou du feu, ou les deux*, doivent être notés à l'avance sur le planning de la journée. Un parcours d'évacuation doit être prévu pour chaque personne qui doit le vérifier elle-même pour en déterminer l'accessibilité. Seules les personnes nécessaires pour l'exécution de la cascade et/ou de l'effet, doivent se trouver dans les parages immédiats. Les participants à la scène doivent poser des questions jusqu'à ce qu'ils comprennent exactement leur rôle dans l'action. Toutes les autres personnes doivent rester dans la zone de sécurité désignée.
 24. Toujours traiter *les armes à feu et les munitions réelles* comme si elles étaient chargées ou prêtes à détoner. Ne jamais jouer avec une arme à feu et **ne jamais braquer** une arme à feu sur une personne y compris, soi-même. Suivre les directives du chef accessoiriste concernant les armes à feu et autres armes. Demander les éclaircissements nécessaires pour bien en comprendre l'utilisation. Ne pas apporter de vraies munitions sur le lieu du tournage.
 25. *Véhicules du film* : Redoubler de précautions lorsque des aéronefs à voilure fixe, des bateaux, des voitures, des hélicoptères, des motos ou des trains sont utilisés. Lors de tout déplacement en voiture, à pied ou d'une quelconque autre manière dans un lieu encombré, procéder lentement et surveiller tout mouvement soudain. Une attention particulière est nécessaire lorsque l'on travaille autour d'hélicoptères ou sur une piste d'aviation.
 26. *Dangers liés à l'eau* : Toujours porter un gilet de sauvetage ou autre matériel de sécurité dans la mesure du possible lorsque l'on travaille sur un bateau, un ponton, un radeau, etc. Utiliser des cordes de sécurité, des filets, des observateurs et/ou des plongeurs de sécurité lors de tout tournage dans une rivière ou une autre masse d'eau. Utiliser exclusivement du matériel électrique prévu pour une utilisation dans l'eau ou autour de l'eau.
 27. *Animaux* : Il est impératif de bien comprendre et de suivre les mesures de sécurité en vigueur indiquées par le

dresseur lorsque des animaux sont présents. Ne pas nourrir, caresser ou jouer avec un animal. S'en remettre au dresseur en toutes circonstances.

28. **Outils et matériel** : Veiller à ce que tout le matériel soit en bon état de marche et que tous les dispositifs de protection soient utilisés. Ne jamais tenter de modifier, transformer, déplacer ou retirer un équipement de sécurité existant. Les protecteurs de lames, interrupteurs de sécurité et autres mécanismes de sécurité sont là pour la protection de l'utilisateur. Toujours utiliser un poussoir pour guider un morceau de bois court ou étroit dans une scie. L'utilisation du poussoir voulu permet à un opérateur de scie de garder les mains à une distance sûre de la lame de scie. Ne pas utiliser d'outil ou de matériel sans avoir reçu la formation ou la certification nécessaires. Pour toute question ou si l'on estime avoir besoin de formation complémentaire, contacter son superviseur. **Ne pas utiliser, modifier ou transformer de matériel utilisé par un autre employé sans l'en informer au préalable.**
29. **Manutention des produits chimiques** : Stocker tous les liquides inflammables dans des bidons ou des armoires de sécurité approuvés. Ne pas laisser les produits chimiques utilisés dans la peinture et autres matériaux s'accumuler sur le sol d'un plateau, sous les plateformes ou dans d'autres lieux de travail où ils n'ont pas leur place. Lire, comprendre et suivre la procédure préconisée pour tous les matériaux combustibles ou inflammables. N'utiliser sur un plateau de prise de vue que des matériaux ignifuges approuvés et des matériaux décoratifs non-combustibles. Éliminer convenablement tous les produits dangereux générés par la société, notamment la peinture. Ne pas les déverser dans un évier, un collecteur d'eau pluviale, une installation septique ou les ordures.
30. **Sécurité-incendie** : Dans tout bâtiment, laisser les portes donnant sur l'extérieur non verrouillées et ouvrables depuis l'intérieur. Veiller à ce que les couloirs, les voies de circulation, les panneaux électriques, les sorties de secours et le matériel d'incendie reste dégagés et accessibles en permanence. Il faut que les passerelles et les couloirs de sortie soient en permanence dégagés (4 pieds autour du périmètre).
31. **Échelles** : Placer les échelles sur des surfaces non-dérapantes même si elles sont dotées de pieds antidérapants. Fixer l'échelle si aucune surface antidérapante n'est disponible. Ne jamais placer une échelle devant une porte ou une passerelle.
32. **Protection contre les chutes** : Tout le personnel travaillant dans le système permanent de tubes et de poutrelles (perms) à l'extérieur des passerelles et des mains courantes utilisera un équipement de protection antichute conforme Cal/OSHA. L'utilisateur doit examiner l'équipement de protection quotidiennement avant d'en faire usage.
33. **Sécurité électrique** : Éloigner les cordons électriques des points de pincement. Installer des *disjoncteurs de fuite de terre* (GFCI) dans tout milieu riche en eau ou humide. S'assurer qu'aucun obstacle n'entrave l'accès aux panneaux électriques et que le dégagement autour de ceux-ci est de 36" (91 cm).
34. **Verrouillage/Étiquetage** : Toujours arrêter un outil ou un appareil avant de le débrancher pour éviter une exposition à du matériel sous tension. Ne jamais travailler sur une machine susceptible d'être inopinément remise sous tension.
35. **Précautions à prendre pour le levage** : Pour soulever un poids, se tenir proche de l'objet, pieds écartés à une distance confortable. Se baisser et fléchir les hanches et les genoux. Pendant le levage de l'objet, arquer le dos vers l'intérieur et tirer les épaules en arrière tout en gardant la charge près du corps. Parvenu à destination, déposer la

charge tout en fléchissant au niveau des hanches et des genoux. Se rappeler de ne jamais effectuer de torsion du corps au niveau des hanches lorsque l'on porte une charge.

36. Les chariots élévateurs/ **Gradall ne doivent être utilisés que par des personnes formées pour le modèle spécifique utilisé.**

INFORMATION CONCERNANT LES URGENCES

PLAN D'URGENCE :

Tout employé doit assister à la réunion de planification des urgences le concernant

1. Connaître les sorties.
 2. Connaître les points de rassemblement.
 3. Connaître ses collègues.
- Lorsqu'un avertissement d'urgence est lancé :
1. AVERTIR LES AUTRES !
 2. Se diriger rapidement vers la sortie de secours la plus proche.
 3. Utiliser les escaliers. NE PAS UTILISER L'ASCENCEUR.
 4. Regagner la zone d'évacuation extérieure fixée à l'avance.
 5. Une fois parvenu au lieu de rassemblement :
 - a. Rester avec le groupe d'évacuation assigné et attendre d'autres consignes.
 - b. Ne pas rentrer dans un bâtiment évacué avant d'avoir été notifié par le personnel d'urgence qu'il n'y a plus de danger.

EN CAS D'INCENDIE

1. RESTER CALME.
2. ÉVACUER tous les occupants de la pièce dans laquelle l'incendie a éclaté.
3. FERMER LES PORTES ET LES FENÊTRES et quitter la pièce.
4. TIRER LA SONNETTE D'ALARME OU APPELER LES POMPIERS. Indiquer l'emplacement exact où l'on se trouve et la nature de l'urgence.
5. Ne retourner sur les lieux pour lutter contre l'incendie avec un extincteur jusqu'à l'arrivée des pompiers QUE SI L'ON A ÉTÉ FORMÉ À L'UTILISATION D'UN EXTINCTEUR ET ON PEUT LE FAIRE EN TOUTE SÉCURITÉ. (Voir EXTINCTEURS)
6. ÉVACUER LES OCCUPANTS DES ZONES ADJACENTES en cas de risque de propagation de l'incendie, de fumée, d'émanations ou de chaleur intense.

EXTINCTEURS

1. N'utiliser un extincteur que si l'on a été formé pour le faire et si on peut le faire en toute sécurité. S'il l'incendie, la fumée, les émanations ou une extrême chaleur présentent le moindre danger, QUITTER IMMÉDIATEMENT LA ZONE. Déterminer le type d'incendie dont il s'agit et vérifier sur l'étiquette qu'il correspond à l'incendie en question. Les lettres figurant sur l'étiquette indiquent le type d'incendie qu'il combat :
 - a) **A** = bois, carton, papier, tissu
 - b) **B** = Liquides et gaz inflammables
 - c) **C** = Matériel électrique
 - d) **D** = Métaux**(Ne jamais utiliser d'eau sur un feu d'installations électriques – l'eau peut provoquer une secousse mortelle.)**
3. Procéder de la manière suivante pour éteindre l'incendie:
 - a) **Tirer la goupille ou l'anneau. Certains appareils nécessitent de dégager un verrou, d'actionner un levier de percussion ou un autre mouvement,**

- b) **Diriger la buse de l'extincteur à la base des flammes.**
 - c) **Serrer la poignée ou appuyer dessus.**
 - d) **Balayer lentement d'un côté à l'autre à la base du feu jusqu'à ce qu'il s'éteigne.**
4. Si l'incendie prend de l'ampleur, SORTIR ! Fermer la porte pour ralentir la propagation du feu.

PRÉVENTION DES INCENDIES

1. Vérifier que toutes les issues de secours, entrées de portes, couloirs et corridors ne soient encombrés et obstrués à aucun moment.
2. S'assurer de connaître l'emplacement de toutes les issues de secours.
3. Rien ne nourrit un incendie comme un mauvais entretien. Éviter toute accumulation de débris combustibles.
4. Examiner régulièrement les cordons, fiches et prises pour juger de l'état d'usure de l'isolation des fils et de leur aptitude à l'emploi. OSHA interdit d'utiliser des rallonges non mises à la masse de plus de 12 pieds (3,65 m) dans les immeubles de bureaux.
5. Stocker tous les liquides inflammables comme ceux des photocopieuses, les produits de nettoyage, les solvants, etc. conformément aux directives figurant sur l'étiquette de chacun.
6. Signaler tout éclairage fluorescent qui bourdonne car cela peut indiquer un ballast défectueux.
7. Éteindre toute cafetière et autre appareil électrique personnel après usage. Vérifier à intervalle régulier l'état des prises, cordons et fils.

IL EST INTERDIT DE FUMER SUR TOUS LES PLATEAUX INSONORISÉS ET DANS TOUS LES BÂTIMENTS, OÙ QU'ILS SE TROUVENT. CELA S'APPLIQUE À TOUS LES PRODUITS À FUMER, Y COMPRIS LA CIGARETTE ÉLECTRONIQUE.

TRAVAIL EN HAUTEUR

PROTECTION CONTRE LES CHUTES : DÉFINITIONS ET DIRECTIVES

(1) Mesures passives de prévention des chutes

- Le meilleur moyen d'éviter une chute est de ne pas travailler en hauteur. **Apporter le travail au niveau du sol** toutes les fois que cela est possible.
- Si le travail ne peut pas se faire au niveau du sol, travailler depuis un équipement d'accès comme un **échafaudage, une plateforme, un engin élévateur à nacelle ou une échelle.**
- Si l'environnement de travail ne permet pas d'utiliser un équipement d'accès, sécuriser la zone de travail en hauteur par un système de barrières de prévention, garde-corps ou parapets par exemple, **d'au moins 42" (1m) de haut.**

(2) Dispositif de retenue

Si l'environnement de travail ne permet pas d'utiliser un système de prévention de chutes passif, utiliser un système de limitation de déplacement approuvé. Un système de retenue comme un harnais et un coulisseau de sécurité empêche les employés d'atteindre le bord du toit.

(3) Dispositif d'arrêt de chute

- Un dispositif d'arrêt de chute comme un **coulisseau de sécurité à longe**, une **longe** et un **point d'ancrage approuvé ou acceptable** arrête et limite la chute d'un employé. Prévoir une méthode de sauvetage avant l'utilisation d'un dispositif d'arrêt de chute.

(4) Zone d'accès contrôlé

- Lorsque des employés se trouvent sur une surface élevée comme un toit, une plateforme ou autour d'une fosse ou d'un réservoir, l'une des possibilités est d'établir une zone d'accès contrôlé (ZAC) qui protège les employés ne portant pas d'équipement de protection antichute en les prévenant lorsqu'ils se trouvent à six pieds (1,80 m) du risque de chute.
- Le système utilise des montants et des lignes de contrôle munies de fanions très visibles tous les six pieds (1,8 m). La ligne doit pouvoir supporter deux cent livres et ne pas être à moins de six pieds (1,8 m) ou à plus de 25 pieds (7,6 m) du bord.
- Il faut désigner un surveillant de sécurité pour surveiller et prévenir les employés qui quittent la zone de sécurité et entrent dans la zone ZAC d'1,8 m sans porter d'équipement de protection antichute.

PROTECTION ANTI-CHUTE : HAUTEURS DE DÉCLENCHEMENT.

- La protection antichute est toujours exigée lorsqu'un employé travaille à moins de six pieds (1,8 m) du bord non protégé d'un plateau, d'une plateforme, d'un toit d'une hauteur de 10' (3 mètres) au-dessus de la surface en contre-bas dont le bord n'est pas protégé par un garde-corps de 42" (1,06 m) ou un parapet
- Pour les équipes de production générale, la hauteur pour laquelle une protection antichute devient obligatoire est 4 pieds (1,2 m). Des barres de retenue (42"), ou un harnais avec points d'ancrage appropriés sont exigés.
- Pour les équipes de construction de plateau/décors, la hauteur pour laquelle une protection antichute devient obligatoire est 4 pieds (1,2 m). Des garde-corps (42"), ou un harnais avec points d'ancrage appropriés sont exigés.
- Pour des travaux de construction sur une construction permanente la hauteur pour laquelle une protection antichute devient obligatoire est 10 pieds (3 mètres). Des garde-corps (42"), ou un harnais avec points d'ancrage appropriés sont exigés.
- Il n'y a pas de hauteur déclenchant le port de dispositifs obligatoires pour les travaux effectués à partir d'une échelle portable. Si une échelle est utilisée correctement, des mesures complémentaires de protection antichutes ne sont généralement pas nécessaires.

PROTECTION CONTRE LES CHUTES : GÉNÉRALITÉS SUR LA SÉCURITÉ CONCERNANT LES ÉCHELLES

Un employé doit suivre des mesures de sécurité adaptées lorsqu'il utilise une échelle. Si une échelle est convenablement entretenue et utilisée, des mesures supplémentaires de protection contre les chutes sont inutiles.

- Toujours inspecter une échelle avant de l'utiliser. Lire tous les avertissements de sécurité du fabricant figurant sur l'échelle et les respecter.
- Vérifier qu'aucun barreau ou qu'aucune marche ne branle, qu'aucune marche ou aucun montant ne soit fendu ou fissuré, qu'aucune charnière ne soit desserrée ou tordue ou encore qu'il ne manque pas de pied, etc. Toute échelle défectueuse sera signalée au superviseur et retirée du service.
- Vérifier que l'échelle ne soit pas rendue glissante par de l'huile, de la graisse ou un autre produit.
- N'utiliser une échelle que sur une surface stable et parfaitement de niveau.
- Ne placer une échelle dans une entrée de porte que si elle est protégée par une barricade ou un dispositif de protection.

- Si l'on utilise un escabeau pliant, veiller à ce qu'il soit complètement ouvert. Ne jamais utiliser un escabeau pliant sans le déplier.
- Fixer solidement l'échelle au sommet et au pied afin qu'elle ne puisse bouger des points haut et bas où elle repose. S'il est impossible de fixer l'échelle au sommet et à la base, la fixer solidement à la base. Si cela n'est pas possible, demander à quelqu'un de se tenir à la base de l'échelle et de la tenir pour l'empêcher de glisser.
- Lorsqu'on utilise une échelle à perches, le ratio base à hauteur doit être d'environ 1 sur 4.
- Une échelle utilisée pour atteindre une surface sur laquelle on peut marcher ou un toit, doit dépasser d'au moins 3 pieds la surface d'atterrissage.
- Toujours monter et descendre d'une échelle, le corps tourné face à celle-ci.
- Pour effectuer des travaux d'électricité, utiliser une échelle en fibre de verre ou en bois.
- Toujours garder trois points de contact avec l'échelle pendant l'ascension. Porter les outils dans une ceinture, une sacoche ou un étui, jamais dans les mains. Garder les mains sur l'échelle.
- Ne pas monter sur les deux dernières marches d'un escabeau.
- Si l'on doit s'étirer très loin au-dessus de soi ou d'un côté ou de l'autre, déplacer l'échelle plutôt que de perdre l'équilibre.
- Lorsqu'on utilise une commande pour tirer du matériel ou des fournitures, tout le matériel doit être solidement fixé au cordage et l'on doit être dans une position stable conformément à la réglementation sur la protection contre les chutes.
- Ne permettre à personne de stationner, passer ou travailler sous une échelle utilisée.
- Lorsqu'on utilise une échelle roulante transformable à cadre en « A », ne jamais la déployer au-delà de vingt pieds (6 m) ou la recommandation du fabricant.
- Toujours bloquer ou caler les roues d'une échelle transformable pour l'empêcher de rouler ou toute instabilité.

☐ PROTECTION CONTRE LES CHUTE : ÉCHELLES FIXES
Lorsqu'on monte à une échelle fixe de plus de 20 pieds (6 m) de longueur sans palier de repos ou à une échelle non équipée d'une cage de sécurité, il est obligatoire d'utiliser un dispositif de sécurité. Cet équipement comprend : un harnais de sécurité intégral et un coulisseau fixé à un rail fixe ou à un système de câble.

- Inspecter tout l'équipement de protection antichute avant de l'utiliser.
- Raccorder le coulisseau à l'anneau en "D" situé à l'avant du harnais.
- Raccorder le coulisseau au rail fixe ou au câble, flèche dirigée vers le haut de l'échelle.
- Une fois attaché, grimper normalement à l'échelle. Le coulisseau détachable suit l'utilisateur à mesure qu'il monte.
- Le haut de l'échelle atteint, se détacher de l'échelle avec précautions pour quitter l'échelle.
- Pour descendre de l'échelle, ré-attacher l'anneau en « D » au coulisseau et descendre de manière normale sans mouvements saccadés. Laisser le coulisseau accompagner la descente. Une descente en mauvaise position fera bloquer le coulisseau sur le rail fixe ou le câble.
- En cas de blocage du coulisseau, se déplacer légèrement vers le haut pour le dégager.

- Il est obligatoire d'être attaché sur le système de sécurité de l'échelle dès que l'on monte sur une échelle.
- Ne pas utiliser d'échelle fixe sans protection de plus de 20 pieds de haut.

☐ PROTECTION ANTICHUTE : STRUCTURE HAUTE DU PLATEAU INSONORISÉ OU « PERMANENTS »

Il est obligatoire d'utiliser un dispositif d'arrêt de chute pour effectuer tout travail dans la zone non protégée des permanents appelée « ozone ». Ce dispositif comprend : un harnais de sécurité intégral et une longe rétractable

- Inspecter tout le matériel de protection antichute avant de l'utiliser.
- Repérer un point d'ancrage pour la longe rétractable. Les points d'ancrage pour un utilisateur unique se situent dans les treillis du plateau d'enregistrement aux coins de l'ozone; sont construits en câble métallique à cosses et sont identifiés par une étiquette jaune.
- Choisir un point d'ancrage aussi proche que possible du lieu de travail afin d'éviter ou de limiter une chute possible par balancement.
- Raccorder la longe rétractable au point d'ancrage à l'aide d'un mousqueton à verrouillage automatique.
- Fixer le crochet mousqueton à double blocage de la longe auto-rétractable à l'anneau en « D » situé à l'arrière du harnais.
- Éviter les mouvements brusques dans une direction ou une autre pour prévenir une perte d'équilibre occasionné par la tension ou le blocage de la corde. La tension de la longe rétractable reste normale tant que la corde est extraite ou rétractée de manière régulière. Ne pas laisser de mou dans la longe rétractable.
- S'exercer en attachant la longe sur la passerelle afin d'apprendre à connaître les actions de tension et de blocage du système et de prendre conscience des forces appliquées au corps par le système pendant le mouvement.
- Si un déplacement est nécessaire au-delà de ce que permet la longe rétractable, retourner à la passerelle et trouver un autre point d'ancrage. Ne jamais essayer d'allonger la longueur d'une longe rétractable en l'attachant à une autre.
- Ne jamais se détacher de la longe extensible tant que l'on n'est pas de retour sur la passerelle.
- **AVERTISSEMENT** : Ne pas laisser la corde rétractable s'enrouler autour de votre bras. Ne pas se retourner ou s'étirer au-dessus de la longe.

☐ PROTECTION ANTICHUTE : SYSTÈME DE CÂBLE HORIZONTAL AU-DESSUS DES PERMANENTS

Tout employé travaillant à l'extérieur des passerelles, dans la zone non protégée des permanents appelée « ozone », doit obligatoirement porter un équipement d'arrêt de chute. Cet équipement comprend un harnais intégral, une longe rétractable et un mousqueton.

- Inspecter tout l'équipement de chute avant de l'utiliser. Vérifier que le câble métallique horizontal ne soit ni vrillé, ni endommagé.
- Choisir une ligne de vie horizontale aussi proche que possible du lieu de travail afin d'éviter ou de limiter une chute possible par balancement. Ces lignes de vie techniques sont conçues pour deux utilisateurs par ligne.
- Raccorder la longe à la ligne d'ancrage horizontale fixée par un crochet à double blocage ou un mousqueton à blocage automatique.
- On peut raccorder la ligne d'ancrage horizontale soit en:

- raccordant la longe rétractable directement au mousqueton à verrouillage automatique,
- remplaçant la longe rétractable par une longe avec absorbeur d'énergie de 6 pieds en Y.
- Fixer le crochet mousqueton à double verrouillage de la longe rétractable à l'anneau en « D » situé à l'arrière du harnais.
- Pendant l'utilisation d'une longe rétractable, éviter les mouvements brusques dans une direction ou une autre pour prévenir une perte d'équilibre occasionnée par la tension de la corde ou le blocage. La tension de la longe rétractable reste normale tant que la corde est extraite ou rétractée de manière progressive. Ne pas laisser de mou dans la longe rétractable.
- S'exercer en utilisant la longe sur la passerelle afin d'apprendre à connaître les actions de tension et de blocage du système et de prendre conscience des forces appliquées au corps par le système pendant le mouvement.
- Si un déplacement est nécessaire au-delà de ce que permet la longe, retourner à la passerelle et trouver un autre point d'ancrage. Ne jamais essayer d'allonger la longueur d'une longe en l'attachant à une autre.
- Ne jamais se détacher de la longe extensible tant que l'on n'est pas de retour sur la passerelle.

☐ PROTECTION: AU-DESSOUS DES PERMANENTS - COULISSEUX DE SÉCURITÉ UNIQUES

Pour tout travail en hauteur au-dessous des permanents que l'on ne peut atteindre en utilisant une échelle, un engin élévateur ou un échafaudage, le port d'un équipement d'arrêt de chute est obligatoire. (Voici quelques exemples de ces travaux : pose de passerelles suspendues ou marche sur le dessus des murs du plateau). L'équipement nécessaire comporte : harnais intégral avec longes rétractables, ligne de vie verticale avec coulisseau, câble d'attache, mousqueton et câble d'attache.

- Vérifier tout l'équipement de protection antichute avant de l'utiliser.
- Repérer un point d'ancrage pour le filin vertical. Les points d'ancrage à utilisateur unique sont des pitons à œil situés sur les poutres du plateau d'enregistrement et sont identifiés par une étiquette jaune.
- Choisir un point d'ancrage au-dessus de soi aussi proche que possible du lieu de travail afin d'éviter ou de limiter une chute possible par balancement.
- Raccorder la ligne de vie verticale au point d'ancrage à l'aide du crochet mousqueton à double verrouillage.
- Ouvrir le coulisseau de sécurité et enserrer la ligne de vie verticale dans le coulisseau (flèche dirigée vers le haut) et visser fort le coulisseau à la ligne de vie verticale.
S'assurer que la flèche du coulisseau est dirigée vers le point d'ancrage.
- Fixer la longe auto-rétractable au coulisseau par un mousqueton à blocage automatique.
- Raccorder le câble d'attache au mousqueton à double verrouillage à l'autre extrémité de la longe rétractable.
- Placer le coulisseau, la longe rétractable et le câble d'attache sur la ligne de vie de manière à ce que la hauteur finale de la longe rétractable soit 6 pieds au-dessus de la hauteur prévue du travail.
- Protéger la ligne de vie contre toute arête acérée en utilisant un revêtement de protection ou en rembourrant les arêtes acérées.
- À partir du sol ou d'une passerelle, tirer le câble d'attache vers le bas et fixer le crochet mousqueton à double verrouillage de la longe rétractable dans l'anneau en « D »

situé à l'arrière du harnais.

- Ne jamais retirer la ligne de vie tant que l'on n'est pas sur le sol ou la passerelle.
- Si un déplacement horizontal est nécessaire sur une plus grande distance à travers le plateau, on peut attacher deux systèmes de lignes de vie verticales, Cela diminue le risque de chute par balancement, (Voir systèmes de coulisseaux multiples » ci-dessous).

☐ PROTECTION ANTICHUTE : AU-DESSOUS DES « PERMANENTS » – SYSTÈMES À COULISSEUX DE SÉCURITÉ MULTIPLES

Le travail en hauteur, au-dessous des « permanents » qu'il n'est pas possible d'atteindre à l'aide d'une échelle, d'un engin élévateur ou d'un échafaudage nécessite l'utilisation d'un équipement d'arrêt de chute complet. (Exemples de ce travail: suspension de passerelles ou marches sur le dessus de murs du plateau).

Lorsqu'un déplacement est nécessaire sur de longues distances horizontalement à travers le plateau, utiliser un système à coulisseaux multiples. Deux installations ou plus de coulisseaux permettent de circuler à travers le plateau sans risquer une chute par balancement. Cet équipement se compose d'un harnais intégral, du nombre de longes rétractables que l'on a l'intention d'utiliser, du nombre de lignes de vie verticales avec coulisseaux que l'on a l'intention d'utiliser, de cordes d'attache, de mousquetons et d'un prolongateur d'anneau en D double pour le harnais.

- Inspecter tout l'équipement de protection antichute avant de l'utiliser.
- Repérer un point d'ancrage pour chaque ligne de vie verticale. Les points d'ancrage pour un utilisateur unique se trouvent sur les treillis du plateau insonorisé et sont identifiés par une étiquette jaune.
- Choisir un point d'ancrage au-dessus de soi aussi proche que possible du lieu de travail afin d'éviter ou de limiter une chute possible par balancement.
- Raccorder la ligne de vie verticale aux points d'ancrage choisis à l'aide du crochet mousqueton à double verrouillage Fixer une ligne de vie verticale par point d'ancrage.
- Ouvrir le coulisseau de sécurité et enserrer la ligne de vie verticale dans le coulisseau (flèche dirigée vers le haut) et visser fort le coulisseau à la ligne de vie verticale.
S'assurer que la flèche du coulisseau est dirigée vers le point d'ancrage.
- Fixer la longe rétractable au coulisseau par un mousqueton à blocage automatique.
- Raccorder le câble d'attache au mousqueton à double verrouillage à l'autre extrémité de la longe rétractable.
- Placer le coulisseau, la longe rétractable et le câble d'attache sur la ligne de vie de manière à ce que la hauteur finale de la longe rétractable soit 6 pieds au-dessus de la hauteur prévue du travail.
- Protéger la ligne de vie contre toute arête acérée en utilisant un revêtement de protection ou en rembourrant les arêtes acérées.
- À partir du sol ou d'une passerelle, tirer le câble d'attache vers le bas et fixer le crochet mousqueton à double verrouillage de la longe rétractable dans l'anneau en « D » situé à l'arrière du harnais.
- Au cours du travail, se rapprocher de la longe auto-rétractable suivante précédemment positionnée. Tirer sur le câble d'attache et accrocher le crochet mousqueton au deuxième prolongateur de crochet en D.
- Détacher le premier crochet mousqueton à verrouillage double de la première longe auto-rétractable.

- Ne jamais retirer la première ligne de vie tant que l'on n'est pas attaché à la deuxième ou sur le sol ou une passerelle.

PROTECTION ANTI-CHUTE : Dispositif de retenue de toit

Tout travail à moins de 6 pieds du bord non protégé d'un toit plat ou à faible pente (pente maximale permmissible 4/12), ou autour d'un lanterneau non protégé **nécessite l'utilisation d'un équipement de retenue**. Cet équipement se compose d'un harnais intégral, d'une ligne de vie et d'un coulisseau réglable tous fixés à un point d'ancrage approprié par une sangle transversale ou une méthode comparable. (**Remarque** : un bord de toit protégé par un garde-corps (permanent ou équivalent provisoire) de 42" (106 cm) de haut ou plus, ne nécessite pas d'équipement de retenue).

- Vérifier tout équipement de protection antichute avant de l'utiliser.
- Choisir un point d'ancrage aussi proche que possible du lieu de travail. Vu que le but du port du harnais est de rendre impossible toute chute par-dessus le bord du bâtiment (*Dispositif d'arrêt de chute*), le point d'ancrage doit résister à un poids quatre fois supérieur au poids corporel de l'utilisateur. (**Avant de travailler sur un toit sans point d'ancrage, contacter le responsable sécurité de la production.*)
- Raccorder la ligne de vie au point d'ancrage de l'anneau en D à sangle transversale (ou un dispositif équivalent) par un crochet mousqueton à verrouillage double ou un mousqueton à verrouillage automatique.
- Ouvrir le coulisseau et enfermer la ligne de vie verticale dans le coulisseau (flèche tournée vers le haut), puis visser fort le coulisseau à la ligne de vie verticale. **S'assurer que la flèche du coulisseau est dirigée vers le point d'ancrage.**
- Positionner le coulisseau sur la ligne de vie de manière à ce que la longueur à son extension maximale vous empêche physiquement de tomber du toit par inadvertance.
- Fixer le crochet mousqueton à double verrouillage ou le mousqueton à verrouillage automatique du coulisseau de la corde à l'anneau en « D » situé à l'arrière du harnais.
- Il faut être attaché au système avant de se positionner pour le travail.

PROTECTION ANTICHUTE : ZONE D'ACCÈS CONTRÔLÉ

Lorsque des employés doivent travailler sur une surface élevée comme un toit, une plateforme ou autour d'une fosse ou d'un réservoir, l'une des possibilités est d'établir une zone d'accès contrôlé (ZAC) qui représente les 6 pieds séparant du danger de chute. Une ZAC protège les employés ne portant pas d'équipement de protection antichute en les prévenant lorsqu'ils se trouvent à six pieds (1,80 m) d'un risque possible de chute. *Ce système nécessite des montants et des lignes de contrôle surmontées de fanions très visibles et des employés supplémentaires servant à surveiller la sécurité.*

AVERTISSEMENT: Une ZAC nécessite de la vigilance et une personne désignée à la surveillance de la zone, Cela ne convient donc pas à toutes les situations.

- La zone d'accès contrôlé (ZAC) est séparée de la zone de sécurité par une ligne de sécurité épaisse qui limite l'accès à la ZAC.
- **Afficher des avis à l'entrée de la zone de sécurité** avertissant les employés qu'ils : (1) pénètrent dans une ZAC ; (2) qu'ils doivent rester à l'intérieur des lignes clairement marquées (Zone de sécurité); et (3) doivent suivre les consignes données par les employés chargés de

la sécurité.

- Les lignes de contrôle doivent être placées à 6 pieds (1,80 m) minimum et à 25 pieds (7,60 m) maximum du danger de chute.
- Élargir la ZAC lors de conditions défavorables (par ex. pluie, vent, toit glissant) ou lorsque l'on travaille à une hauteur supplémentaire à l'intérieur de la « Zone de sécurité » (par ex. sur un escabeau).
- S'assurer que les lignes de contrôle soient faites de cordes, fils ou matériaux équivalents de résistance à la rupture minimale de 200 livres.
- Les lignes de contrôle doivent être clairement signalées tous les six pieds par des éléments très visibles (ruban de bouclage ou fanions rouges).
- Monter les lignes pour qu'elles se trouvent entre 39 et 45 pouces de la surface de travail. Ne pas les laisser s'affaisser.
- Toute personne travaillant à l'extérieur de la « ZONE DE SÉCURITÉ » et à l'intérieur de la ZAC (à moins de 6 pieds du bord avant du risque de chute) doit porter un équipement de retenue ou d'arrêt de chute.
- Désigner une personne dont l'unique travail et responsabilité est de surveiller la sécurité des autres employés dans la zone de travail et qui :
- Surveillera et avertira un employé qui semble prendre des risques, qui traverse la ligne ZAC sans porter de dispositif de retenue ou d'arrêt de chute.
- Le préposé à la sécurité doit être capable de voir qu'il ne se trouve dans la ZAC aucun employé sans protection. En cas de besoin, ajouter un préposé supplémentaire pour garantir la sécurité sur la ZAC.
- Tout employé travaillant dans un lieu utilisant une zone d'accès contrôlé devra se conformer aux directives données par les préposés à la sécurité.
- En cas d'infractions répétées dans la ZAC, le préposé à la sécurité devra alerter le 1er réalisateur assistant.

PROTECTION ANTICHUTE : EN CAS DE CHUTE (REMARQUE : il est impératif de signaler au personnel local de réponse aux urgences toute chute d'un employé équipé d'un dispositif antichute).

Auto-sauvetage : Si un employé tombe d'une faible hauteur, est conscient, n'est pas blessé et peut atteindre la surface de travail sans danger, il doit le faire et se rendre au poste de premiers soins.

Sauvetage d'une échelle ou d'une plateforme élévatrice : si l'auto-sauvetage n'est pas possible, le choix suivant est d'utiliser une échelle, un « condor » ou une table élévatrice à ciseaux. La méthode dépend de l'accessibilité et de l'état de la personne ainsi que de la disponibilité de personnel convenablement équipé et de l'équipement nécessaire. Conduire l'employé au poste de premiers soins.

Sauvetage par les pompiers : si les méthodes précédentes ne permettent pas de réaliser le sauvetage d'une manière rapide et sûre, faire appel aux pompiers qui le feront à l'aide de techniques perfectionnées.

- Communiquer avec l'employé et le surveiller constamment.
- Surveiller les signes de traumatisme de suspension : faiblesse, nausée, essoufflement ou rythme cardiaque rapide.
- Continuer à parler à l'employé suspendu; lui dire de continuer à remuer les jambes pour favoriser la circulation.
- Abaisser avec précaution une corde à l'extrémité de laquelle on aura formé une boucle et dont l'autre extrémité sera fixée à un point d'ancrage vers l'employé suspendu.

Demander à l'employé de mettre les pieds dans la boucle et de se tenir debout à intervalles réguliers afin de supprimer la pression qu'occasionnent les sangles des jambes pour se mettre dans une position plus confortable.

- Ne pas continuer à utiliser l'équipement de protection antichute impliqué dans l'incident. L'étiqueter « *Ne pas utiliser* » et le retourner au superviseur ou au responsable sécurité de la production.
- **Signaler toutes les chutes au superviseur et au responsable de sécurité de la production.**

COMMUNICATION DES DANGERS (SIDMUT)

Ce code de pratiques sécuritaires est conçu pour aider les employés à travailler en toute sécurité avec les matières potentiellement dangereuses qu'ils utilisent. Ce programme décrit les grandes lignes des procédures à utiliser pour sensibiliser les employés aux risques chimiques qu'ils peuvent rencontrer et à la manière de s'en protéger.

1. Les employés doivent recevoir leur formation du cours de sécurité SIDMUT «Safety Passport System (système de passeport pour la sécurité)» (www.actsafe.ca).
2. Les superviseurs veilleront à ce que les employés comprennent l'importance de se conformer aux méthodes convenables de manipulation et d'élimination des produits dangereux qu'ils utilisent
3. Respecter tous les panneaux de danger rencontrés (par ex. DANGER – NE PAS FUMER, etc.).
4. Lire, comprendre et se conformer aux étiquettes des récipients contenant des produits chimiques dangereux.
5. Vérifier que tous les conteneurs utilisés pour stocker des produits dangereux, y compris ceux remplis à partir du récipient d'origine sont dotés d'une étiquette portant les mêmes renseignements sur la sécurité que l'étiquette du fabricant.
6. Tout conteneur non étiqueté doit être signalé au superviseur. Ne pas en utiliser le contenu.
7. Les fiches signalétiques (FS) contiennent plus de détails que l'étiquette du produit. On peut obtenir un exemplaire de FS pour tout produit en appelant la Société 3E Company au (800) 451-8346, société de gestion des FS.
8. Toujours porter l'équipement de protection individuelle (EPI) des yeux, de la peau, du corps et de la respiration nécessaire pour se protéger des dangers éventuels du lieu de travail. En cas d'hésitation concernant le type d'EPI, demander au superviseur ou suivre les directives données sur le conteneur ou la fiche signalétique.
9. Entreposer les produits chimiques dans les endroits approuvés (notamment les matériaux inflammables dans des armoires pour produits inflammables, les acides dans des armoires pour acides, etc.). Certaines matières incompatibles comme les matières inflammables et les matières comburantes ou les acides inorganiques et certaines matières combustibles peuvent réagir violemment en cas de mélange. Toujours entreposer ces matières incompatibles séparément. Les renseignements concernant les incompatibilités spécifiques figurent sur la FS et le récipient d'origine.
10. Notifier son superviseur avant de mélanger des produits dangereux pour la première fois. Procéder à toutes les opérations en suivant les directives figurant sur l'étiquette d'avertissement des produits, les consignes de mélange du fabricant ou sur les FS.
11. Appeler le personnel d'intervention d'urgence local en cas de déversement important de produits chimiques potentiellement dangereux ou inconnus.
12. En cas de renversement, essayer d'assurer le confinement du produit dangereux seulement s'il n'est pas dangereux de le faire.

13. Vérifier à intervalle régulier les conteneurs de matières dangereuses pour détecter toute fuite ou tout signe de détérioration. Aviser le superviseur de conteneurs en mauvais état ou de ceux dont la durée de conservation est dépassée.
14. S'informer des exigences concernant la ventilation pour un produit chimique avant de l'utiliser dans un lieu faiblement aéré.
15. Contacter le responsable sécurité de la production si l'on souhaite des précisions ou si l'on éprouve des inquiétudes concernant les matières ou les produits chimiques présents sur le lieu de travail.

VERROUILLAGE ET ÉTIQUETAGE

1. Seuls les employés formés au verrouillage et étiquetage procéderont à l'entretien ou la réparation d'une machine ou de matériel qui pourrait occasionner des blessures pendant un démarrage ou un mouvement imprévu.
2. La méthode de verrouillage et étiquetage sert à empêcher de mettre l'équipement en marche et de mettre la vie des employés en danger.
3. Situations courantes dans lesquelles utiliser le verrouillage et étiquetage : (a) lorsqu'il faut retirer ou contourner un élément de protection ou un autre dispositif de sécurité qui n'a pas été installé par un collègue, (b) lorsqu'on s'apprête à placer une partie du corps qui pourrait être prise dans la machine en mouvement, (c) lorsqu'on utilise des circuits électriques.
4. Se rappeler que du courant résiduel peut être présent dans l'équipement, que l'interrupteur d'alimentation électrique soit sur marche ou arrêt.
5. L'énergie emmagasinée pose des problèmes particuliers. Un employé doit connaître ou déterminer la nature de la source d'énergie, pression hydraulique, vapeur, charge électrique, etc. Demander à son superviseur si l'on ne connaît pas la procédure à utiliser.
6. Le contrôle de l'énergie est effectué selon une procédure en six étapes :
 - Préparation à l'arrêt
 - Arrêt de l'équipement
 - Isolement de l'équipement
 - Application des dispositifs de verrouillage/étiquetage
 - Contrôle de l'énergie emmagasinée
 - Vérification de l'équipement d'isolation

Retrait

1. Avant de retirer les dispositifs de verrouillage et étiquetage, s'assurer que l'utilisation du matériel ne présente aucun danger en retirant tous les outils et en vérifiant que le système est complètement monté.
2. Un dispositif de verrouillage et étiquetage ne peut être retiré que par la personne qui l'a posé, sauf en cas d'urgence.
3. En l'absence de l'employé qui a posé un système de verrouillage, il ne peut être retiré que sous la direction du superviseur.
4. Suivre la liste de contrôle du fabricant pour remettre le système sous tension.
5. Si la réparation ou la maintenance sont confiées à une entreprise ou à un ouvrier de l'extérieur, ces derniers doivent coordonner leurs activités avec le service électrique ou tout autre employé compétent en la matière.
6. Si la réparation ou l'entretien prend plus d'une période de travail, la protection verrouillage et étiquetage ne doit pas être interrompue. L'équipe doit informer la suivante.
7. Ne jamais retirer un verrou tant que l'on n'a pas la certitude que cela ne présente pas le moindre danger.

☐ EXCAVATION DE TRANCHÉES ET ÉTAIEMENT

1. Contacter le responsable sécurité de la production si le creusement d'une tranchée de plus de 4 pieds (1, 20 m) est prévu.
2. Une personne compétente formée à l'excavation et à l'étalement doit être chargée de toute opération de ce genre.
3. Examiner le site pour repérer tout danger potentiel avant de creuser.
4. Des barrières adaptées (c.à.d. rambardes, couvercles, barricades), doivent être placés sur tous les lieux d'excavation, de tranchées, de fosses, de trous).
5. Il est impératif d'utiliser un système d'étais et de parement dans des tranchées et des évacuations de plus de 5 mètres.
6. Avant de creuser, déterminer l'emplacement des services publics souterrains en téléphonant à l'agence ou à l'organisme local qui procure ce genre d'information.
7. Avant de pénétrer dans un espace clos, analyser l'air pour rechercher la présence de gaz dangereux et les niveaux d'oxygène.
8. Ne retirer aucune partie du système d'étagage d'une excavation tant que des mesures n'ont pas été prises pour éviter tout risque de sol mouvant aux employés.
9. Les tas de déblai doivent être en retrait de 2' (60 cm) du bord des déblais.

☐ LEVAGE

1. Avant de lever une charge, vérifier qu'elle ne contient pas d'éclats, de bords irréguliers, de bavures, de surfaces rugueuses ou glissantes ou de clous saillants.
2. Porter des vêtements de protection adaptés (gants, chaussures de sécurité, etc.).
3. Demander de l'aide lorsqu'une charge est trop lourde, volumineuse ou encombrante pour être portée en toute sécurité par une seule personne.
4. Examiner le trajet du transport pour repérer tout risque de glisser, trébucher ou tomber avant de soulever.
5. Lorsque le levage se fait en groupe, une personne doit communiquer les ordres aux autres, indiquer tout changement de niveau du sol, tout virage ou rotation. Toujours prévenir avant de poser sa part de la charge au sol.
6. **Méthode de levage conseillée :**
 - a) Se tenir près de la charge, pieds écartés de la largeur des épaules.
 - b) S'accroupir en se pliant aux hanches et aux genoux, tout en gardant le dos droit.
 - c) Saisir fermement la charge, contracter les muscles de l'abdomen et utiliser les jambes pour lever l'objet.
 - d) Lever d'un mouvement continu tout en gardant le dos droit.
 - e) Ne pas oublier de respirer normalement pendant le levage. Une respiration régulière empêche de se fatiguer.
 - f) Garder la charge près du corps. Plus elle est près du corps et moindre est la pression sur le dos.
 - g) Changer de direction en déplaçant les pieds. Ne jamais tordre le corps.
 - h) Pour déposer la charge, plier les hanches et les genoux tout en gardant le dos droit.
 - i) Pour récupérer une charge située au-dessus du niveau des épaules, ne pas lever les bras au-dessus de la tête. Se rapprocher de la charge en montant sur une échelle. Demander de l'aide si besoin est.

☐ MALADIES CAUSÉES PAR LA CHALEUR

Lorsque le corps est incapable de se refroidir en transpirant, plusieurs maladies occasionnées par la chaleur comme le

stress thermique ou l'épuisement par la chaleur et le plus grave coup de chaleur, peuvent se produire et conduire à la mort.

Facteurs conduisant au stress thermique

1. Température et humidité élevées
2. Soleil ou chaleur directs
3. Air stagnant
4. Effort physique
5. Mauvais état physique
6. Certains médicaments.
7. Acclimatation insuffisante au travail dans les climats chauds

Symptômes de l'épuisement par la chaleur

1. Maux de tête, vertiges, évanouissements, faiblesse et peau moite.
2. Changements d'humeur, irritabilité et confusion par exemple.
3. Maux d'estomac ou vomissements.

Symptômes du coup de chaleur

1. Peau chaude et sèche, sans transpiration.
2. Confusion mentale ou perte de conscience
3. Crise épileptique ou convulsions

Pour éviter le stress thermique

1. Connaître les signes et les symptômes – se surveiller et surveiller les symptômes des collègues.
2. Barrer le soleil direct ou d'autres sources de chaleur avec des EZ-Ups ou d'autres abris (à ériger à une distance de 5 minutes de marche du lieu de travail).
3. Faire des pauses fréquentes de 5 minutes à l'ombre, surtout si l'on n'est pas habitué à la chaleur.
4. Utiliser un ventilateur ou la climatisation où cela est possible.
5. Se reposer à intervalles réguliers.
6. Boire beaucoup d'eau – *environ une tasse tous les quarts d'heure.*
7. Porter des vêtements légers, clairs, larges et un chapeau à larges bords.
8. Éviter l'alcool, les boissons contenant de la caféine et les repas lourds.

Marche à suivre en cas de maladie liée à la chaleur

1. **Appeler immédiatement le personnel de secours médical d'urgence.**
2. En attendant l'arrivée des secours :
 - a. Placer l'employé dans un lieu frais et ombragé
 - b. Desserrer ou retirer les vêtements épais
 - c. Apporter de l'eau potable fraîche
 - d. Éventer et vaporiser de l'eau sur la personne

Pour plus de détails, contacter le responsable sécurité de la production.

☐ SENSIBILISATION DES UTILISATEURS D'ÉCHAFAUDAGES

1. Seul un employé qui a été convenablement formé à travailler à partir d'un échafaudage peut le faire.
2. Ne pas utiliser un échafaudage qui n'est pas muni de garde-corps, d'une lisse intermédiaire ou d'une plinthe de butée (selon les besoins).
3. Ne pas surcharger un échafaudage. Suivre les recommandations concernant la charge d'utilisation du fabricant ou des coordinateurs de construction.
4. Ne pas grimper sur les entretoises. Utiliser uniquement les échelles ou les marches d'accès agréées et utiliser les deux mains pour grimper. Toujours conserver un contact à trois points pendant l'ascension.
5. Ne pas monter sur un garde-corps, une échelle ou un dispositif improvisé au-dessus d'un échafaudage pour parvenir à une plus grande hauteur.

6. Ne jamais utiliser un échafaudage dans un lieu où il peut se produire un contact avec une ligne ou des circuits électriques. Toujours maintenir une distance sûre de toute source de courant électrique.
7. Ne jamais appliquer de charge de choc à la plateforme d'un échafaudage (ne jamais sauter depuis le haut sur la plateforme).

❑ PRÉCAUTIONS À PRENDRE EN CAS D'EXPOSITION À DU SANG

1. Tous les employés dont le travail risque de les exposer à du sang pendant des procédures de premiers soins ou des procédures paramédicales ou pendant des opérations de nettoyage doivent recevoir une *Formation sur les pathogènes à diffusion hémotogène*.
2. Les autres employés dont le travail peut les exposer à du sang doivent suivre les précautions universelles.

Précautions universelles :

Traiter tout sang humains et certains fluides corporels humains comme s'ils étaient infectieux.

1. Les employés se laveront les mains ou la peau au savon et à l'eau ou rinceront les muqueuses immédiatement ou dès que possible après un contact avec du sang ou des matières potentiellement infectieuses.
2. Un employé qui peut avoir contacté du sang doit appeler immédiatement la ligne spéciale Premiers soins ou sécurité anonyme.
3. Tous les fluides doivent être nettoyés avec des désinfectants (c. à. d. de la javel à 100%) par une personne formée aux pathogènes à diffusion hémotogène.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

❑ Généralités

1. Toujours porter les vêtements et les chaussures de travail appropriés. Ne pas porter de vêtements amples ou aux bords effilochés, de gants, de cheveux longs, de bagues près de machines ou d'autres sources où elles pourraient se prendre.
2. Toujours porter une protection appropriée des pieds dans des lieux où ils sont exposés à des risques de blessure en raison de substances chaudes, corrosives, dangereuses, à la chute d'objets, aux actions d'écrasement ou de pénétration qui peuvent occasionner des blessures ou dans des lieux anormalement mouillés.
3. Toujours porter une protection appropriée des mains (gants) en cas d'exposition à des coupures, des brûlures, des agents physiques ou chimiques nocifs capables d'occasionner des blessures ou des handicaps. Ne jamais porter de gants lorsqu'ils risquent de se prendre dans une machine en mouvement. Utiliser un poussoir.
4. Toujours porter une protection des yeux et du visage dans un lieu où existe un risque de blessures des yeux comme perforations, abrasions, contusions, ou brûlures par suite de contact avec des particules projetées, des substances dangereuses, des projections ou des rayons de lumière nuisibles.
5. Des écrans ou des volets convenables isolant les employés d'une exposition dangereuse doivent être utilisés pour protéger les employés qui se trouvent à proximité.
6. Toujours porter une protection approuvée de la tête en cas d'exposition à des chutes ou des projections d'objets.
7. Toujours porter une protection auditive lorsque le niveau de bruit dépasse 85 décibels.
8. Veiller à ce que les équipements de protection individuelle (EPI) soient nettoyés régulièrement ou éliminés conformément à la réglementation après usage. Les EPI doivent toujours être en bon état.
9. Le travail avec l'électricité nécessite des EPI supplémentaires ou spécialisés pour lesquels l'employé doit consulter son superviseur.

❑ APPAREILS DE PROTECTION RESPIROATOIRE

Ce Code de pratiques sécuritaires est conçu pour guider dans l'utilisation, le choix et l'entretien des équipements de protection respiratoire. L'objectif du port d'appareils de protection respiratoire utilisés dans cette production est de diminuer l'exposition des employés à des poussières, des gaz, des vapeurs, des brouillards et des émanations.

1. La formation aux appareils de protection respiratoire est spécifique pour chaque marque et modèle d'appareil. Les employés doivent recevoir une formation supplémentaire avant d'utiliser un appareil de protection respiratoire pour lequel ils n'ont pas été formés et n'ont pas fait d'essais d'ajustement.
2. Un appareil de protection respiratoire peut être exigé lors de la création d'effets de fumée ou de brouillard sur un décor d'intérieur ou lors de travail dans des lieux où la qualité de l'air est mauvaise. Il incombe au producteur ou aux producteurs d'acheter les appareils de protection respiratoire qui conviennent (consulter les FS correspondantes). Se reporter au **Bulletin de Sécurité de l'AMPTP N° 10 : Fumées, Brouillards et effets d'éclairage créés artificiellement** pour plus de détails.
3. Avant la remise et l'utilisation d'un appareil de protection respiratoire, et au moins une fois par an par la suite, il sera fait pour chaque employé un essai d'ajustement qualitatif par une personne qualifiée.
4. Un employé qui souffre d'une maladie ou de troubles respiratoires diagnostiqués (c. à. d. asthme, emphysème, maladie cardio-pulmonaire, sensibilité chimique, allergies respiratoires, etc.) ou qui pense qu'il ne pourrait pas porter un appareil de protection respiratoire en raison d'une autre limitation physique ou médicale doit en aviser son superviseur de manière à prendre ces éléments en compte.
6. Si un employé utilise un nouveau produit, son superviseur ou le responsable sécurité de production détermine le type de protection respiratoire à utiliser. Cette détermination sera fondée sur la nature et le niveau de l'aérocontaminant ou des aérocontaminants du lieu de travail.
7. Les employés doivent demander l'assistance du responsable sécurité de la Production lorsque la nature ou le niveau des aérocontaminants changent et s'ils ne savent pas si leur protection respiratoire convient pour le travail qu'ils font.
8. **NE JAMAIS** utiliser un appareil respiratoire à cartouche chimique double ou un masque en papier) poussière vapeurs de peinture ou un filtre d'air à particules haute efficacité) pour entrer dans une atmosphère à faible teneur en oxygène ou soupçonnée de l'être. *Appeler le responsable sécurité de la production lorsqu'il y a des raisons de penser qu'un environnement puisse avoir une faible teneur en oxygène.*
9. La protection respiratoire sera utilisée lorsque la loi l'exige ou lorsque le superviseur ou le responsable sécurité de la production le juge nécessaire.
10. Les employés doivent absolument obtenir une étanchéité au gaz entre la peau de leur visage et l'appareil de protection respiratoire. Cela signifie qu'un employé qui a une barbe, une moustache ou n'est pas bien rasé peut ne pas recevoir un appareil de protection respiratoire ou le porter.
11. Les employés devront réaliser un essai de pression négative et positive avant chaque utilisation de leur appareil de protection respiratoire.
12. Les employés devront inspecter son appareil de protection respiratoire pour en détecter les défauts avant chaque

utilisation et ne porter un appareil défectueux en aucune circonstance.

13. Si un employé sent ou a le goût de l'aérocontaminant que l'appareil de protection respiratoire est sensé éliminer, il devra quitter la zone de travail, inspecter à nouveau l'appareil de protection respiratoire et effectuer un autre essai de pression positive et négative. Si l'étanchéité aux gaz est satisfaisante et l'odeur ou le goût est toujours présent, l'employé devra installer une nouvelle cartouche filtrante du type conseillé par le fabricant du produit.
14. S'il devient difficile de respirer à travers l'appareil de protection respiratoire, il se peut que les cartouches filtrantes ou les pré-filtres aient besoin d'être changés.
15. Les employés devront systématiquement nettoyer leur appareil de protection respiratoire conformément aux directives du fabricant.
16. Un appareil de protection respiratoire doit être entreposé dans un sac étanche à l'air lorsqu'il n'est pas utilisé.

OUTILS

OUTILS ÉLECTRIQUES

1. Seules les personnes formées à l'utilisation d'outils électriques en toute sécurité seront autorisées à les utiliser.
2. Le port de lunettes de sécurité est obligatoire pour effectuer tout travail susceptible de générer de la poussière, des éclats, des échardes, des tessons ou des flocons. Certaines sources de débris comme les perceuses, les meules, les plateaux de sciage, les brosses métalliques ou les équipements de ce genre sont évidentes, d'autres, qui le sont moins, comme les fils à couper, le travail avec des produits chimiques ou un mauvais usage des tuyaux d'air peuvent aussi occasionner la perte d'un œil.
3. Vérifier soigneusement que les matériaux utilisés pour travailler ne contiennent pas de clous, de boulons ou de défauts avant de les mettre dans une scie circulaire, une dresseuse, une ponceuse, une évideuse ou tout autre outil électrique.
4. Veiller à ce que tous les dispositifs de protection soient en place avant d'utiliser un outil électrique. Ne pas porter de vêtements, de gants ou d'articles qui risquent de se prendre dans la machine.
5. Utiliser un poussoir pour découper des matériaux sur une scie sur table ou lors de l'utilisation d'une dresseuse. Éviter autant que possible de se tenir juste derrière la lame pour éviter un possible recul.
6. Ne jamais forcer bois, Plexiglas, ou aucun autre matériau dans une scie, une dresseuse, une raboteuse, etc. Laisser les lames effectuer la coupe.
7. Lorsque l'on circule à côté de machines électriques, porter des lunettes de sécurité pour se protéger contre les éclats. Éviter tout contact accidentel avec la machine.
8. Débrancher la machine avant de changer lames, courroies ou forets, (Voir verrouillage et étiquetage).

FIXATEURS À CARTOUCHES

1. Seuls un employé titulaire d'une carte d'opérateur valable sera autorisé à utiliser des fixateurs à cartouche. La formation peut être organisée par l'intermédiaire du représentant du fabricant.
2. Les opérateurs et leurs assistants doivent porter une protection du visage et des yeux pendant l'utilisation de la machine.
3. L'opérateur doit examiner soigneusement l'outil avant usage pour déterminer s'il est en bon état de marche.
4. Tout appareil constaté ne pas être en état de marche sera immédiatement retiré du service et étiqueté « Défectueux »,

remis au superviseur et ne sera pas utilisé avant d'être réparé.

5. Utiliser exclusivement les attaches et les charges de poudre recommandées par le fabricant de l'outil pour un outil particulier.
6. Les outils seront chargés juste avant de tirer. Si le travail est interrompu après la charge, décharger immédiatement l'outil.
7. Ne jamais diriger un fixateur à cartouches chargé ou non, vers une personne.
8. Toujours éloigner les mains et les pieds de l'extrémité ouverte du canon.
9. Tenir l'outil perpendiculaire à la surface de travail lors de la pose d'attaches dans un matériau, sauf dans le cas d'applications spécifiquement approuvées par le fabricant de l'outil.

PLATEAUX DE SCIAGE

Le travail du bois peut être DANGEREUX si ceux qui le pratiquent n'apprennent pas et ne suivent pas des méthodes sécuritaires. L'utilisation de la machine avec respect et précautions diminue considérablement l'éventualité de blessures personnelles. La non-conformité et le non-respect des mesures de sécurité normales, risquent d'entraîner de graves blessures à l'opérateur. Utiliser autant que possible tous les équipements de sécurité comme les éléments de protection, les poussoirs, les mécanismes de retenue. Dispositifs de fixation, lunettes de sécurité, masques protecteurs contre la poussière et dispositifs de protection anti-bruit peuvent diminuer les éventualités de blessure. Le meilleur élément de protection ne compensera pas un mauvais jugement, l'imprudence ou l'inattention. Toujours agir avec bon sens et faire preuve de prudence au travail. Si une procédure semble dangereuse, ou si l'on ne comprend pas la tâche ou l'interface équipement, ne pas l'exécuter. Demander des conseils au superviseur ou trouver une autre manière de faire des découpes NE PAS OUBLIER d'informer son superviseur de tout équipement défectueux. Chacun est responsable de sa sécurité.

Un plateau de sciage est conçu pour certaines applications seulement. Ne pas modifier ou utiliser cette machine pour des applications autres que celles pour lesquelles elle a été prévue. En cas de doutes concernant une application, ne pas l'utiliser avant d'avoir contacté superviseur et fabricant de la machine et déterminé si la machine convient pour la tâche.

1. Seules les personnes formées à l'utilisation en toute sécurité de plateaux de sciage seront autorisées à les utiliser.
2. Pour sa sécurité, l'utilisateur doit lire le manuel d'instructions avant utilisation. Apprendre l'application et les limitations ainsi que les dangers potentiels spécifiques du plateau de sciage qu'il utilise.
3. LAISSER LES ÉLÉMENTS DE PROTECTION EN PLACE et en ordre de marche. Le retrait des dispositifs de protection nécessite la permission du superviseur.
4. METTRE TOUS LES OUTILS À LA TERRE, Si un outil est équipé d'une fiche à trois broches, on doit le brancher dans une prise électrique à trois trous, si un adaptateur est utilisé pour recevoir une fiche à deux broches, la languette d'adaptation doit être fixée à une terre connue. Ne jamais retirer la troisième broche. Si l'on utilise un adaptateur pour recevoir une fiche à deux broches, la cosse d'adaptation doit être reliée à une terre connue. Ne jamais retirer la troisième broche.
5. RETIRER LES CLÉS ET LES CLÉS DE RÉGLAGE. Prendre l'habitude de vérifier que les clés et les clés de réglage ont été retirées du plateau de sciage avant de la mettre sur : « marche ».

6. **VEILLER À LA PROPRIÉTÉ DE LA SURFACE DE TRAVAIL.** Un espace et un établi encombrés sont propices aux accidents. Déblayer avec une brosse, pas avec les mains.
7. **NE PAS LES UTILISER DANS UN MILIEU DANGEREUX.** Ne pas utiliser un outil électrique dans un lieu humide ou mouillé. Bien éclairer le lieu de travail.
8. **NE PAS LAISSER LES VISITEURS ET LES EMPLOYÉS S'APPROCHER.** Tous les collègues et les visiteurs doivent rester à une distance sûre de votre zone de travail. Rester aussi à une distance sûre de l'aire de travail des autres employés.
9. Supprimer **TOUT DANGER** dans le lieu de travail - avec des cadenas, des commutateurs principaux, des systèmes de verrouillage et étiquetage, ou en enlevant les clés de démarrage.
10. **NE PAS FORCER** un plateau de sciage. Il fait une coupe plus nette et est plus sûr à la vitesse pour laquelle il a été conçu.
11. **PORTER LA TENUE QUI CONVIENT.** Ne pas porter de vêtements larges, de gants, de bagues, de bracelets ou autres bijoux qui pourraient se prendre dans les pièces mouvantes du plateau de sciage. Des chaussures à semelle antidérapante sont conseillées. Se couvrir les cheveux pour les empêcher de se prendre dans la machine.
12. **TOUJOURS UTILISER DES LUNETTES DE SÉCURITÉ.** Les verres des lunettes ordinaires ne sont résistants qu'aux chocs : ce ne sont pas des lunettes de sécurité. Utiliser aussi un écran facial et un masque antipoussières si les opérations de coupe sont poussiéreuses.
13. Sécuriser le travail. Utiliser des brides ou des étaux pour tenir le travail lorsque cela est possible, Cela est plus sûr que d'utiliser les mains et libère les deux mains pour faire fonctionner le plateau de sciage.
14. Ne pas essayer d'atteindre un objet trop éloigné. Garder les pieds bien ancrés et l'équilibre en permanence.
15. **VEILLER** à maintenir les outils en bon état. Les outils doivent rester aiguisés et propres pour fonctionner convenablement. Suivre les instructions du fabricant concernant la lubrification et le changement des accessoires.
16. **ARRÊTER ET DÉBRANCHER** la machine avant d'effectuer entretien ou réparation et de changer des accessoires comme lames, forets, tranchets, etc.
17. Utiliser les accessoires recommandés par le fabricant: l'utilisation d'accessoires et de fixations autres que ceux recommandés par le fabricant peut être source de danger ou un risque de blessure à vous et aux employés qui vous entourent.
18. Diminuer le risque de démarrage accidentel, Vérifier que l'interrupteur est en position **ARRÊT** avant de brancher le cordon d'alimentation.
19. **NE JAMAIS SE TENIR DEBOUT SUR UN PLATEAU DE SCIAGE.** De graves blessures pourraient se produire si l'outil basculait ou une lame était accidentellement touchée.
20. Vérifier les parties endommagées. Avant de continuer à utiliser l'outil, examiner soigneusement le dispositif de protection ou toute autre pièce endommagée pour vérifier qu'il fonctionnera convenablement et remplira la fonction prévue- vérifier l'alignement des parties mobiles, rechercher les pièces qui se coinceraient, des pièces ou des montures cassées et toute autre situation qui pourrait nuire à son fonctionnement. Un élément de protection ou une autre pièce endommagée doit être convenablement réparé ou remplacé.
21. Direction de l'avance. Faire avancer la pièce dans une lame ou un dispositif de découpe dans le sens opposé du sens de rotation de la lame ou du dispositif de coupe uniquement.
22. **NE JAMAIS LAISSER** un outil fonctionner sans surveillance. **ARRÊTER LE COURANT.** Ne quitter Le plateau de sciage

qu'une fois que la lame est à l'arrêt complet.

23. **DROGUE, ALCOOL, MÉDICAMENTS.** Ne pas faire fonctionner cet outil lorsque l'on est sous l'emprise de la drogue, de l'alcool ou d'un médicament.
24. Vérifier que le plateau de sciage est débranché pendant le montage ou le démontage du moteur.

AVERTISSEMENT : La poussière produite par certains bois ou produits du bois peut être nocive pour la santé. Toujours faire fonctionner la machine dans un lieu bien aéré et prévoir un dispositif convenable d'aspiration de la poussière. Utiliser des systèmes d'aspiration de la poussière convenables toutes les fois que cela est possible. Utiliser les EPI appropriés comme des masques antipoussières.

SCIES CIRCULAIRES

1. Seules les personnes formées au fonctionnement en toute sécurité des scies circulaires seront autorisées à les utiliser.
2. **AVERTISSEMENT :** Ne pas faire fonctionner une scie tant qu'elle n'est pas complètement montée et assemblée conformément aux consignes.
3. Toute personne ne connaissant pas parfaitement le fonctionnement d'une scie circulaire doit demander des conseils à son superviseur, aux employés avertis ou à toute autre personne qualifiée.
4. **TOUJOURS** utiliser le dispositif de protection, couteau séparateur, poussoir et anti recul pour toutes les opérations de sciage transversal. Les opérations de sciage transversal sont celles où la lame coupe complètement la pièce comme dans le sciage en long ou la coupe transversale.
5. **TOUJOURS** tenir le travail fermement contre le guide à onglet ou le guide de refend.
6. **NE JAMAIS** utiliser le guide comme jauge de découpe lors d'une opération de sciage transversal.
7. Dégager le guide de refend pendant une coupe transversale.
8. **NE JAMAIS** effectuer une opération à « main libre », ce qui signifie en utilisant les mains pour soutenir ou guider la pièce. Toujours utiliser le guide ou le guide à onglet pour positionner et guider le travail.
9. **TOUJOURS UTILISER UN POUSSOIR** pour couper des pièces étroites. Consulter les applications de sciage en long dans le guide d'utilisation du fabricant où l'utilisation du poussoir est traitée en détail.
10. **ÉVITER LES EFFETS DE RECUL** (travail renvoyé vers soi) en :
 11. Veillant à ce que la lame soit bien acérée.
 12. Gardant le guide de coupe parallèle à la lame de la scie.
 13. Gardant le couteau séparateur et le dispositif anti-recul en place et en fonctionnement.
 14. Ne dégageant pas la pièce avant qu'elle ait complètement dépassé la lame de la scie.
15. Ne fendant pas une pièce à bord tordu ou gauchi ou qui n'a pas de bord droit pour la guider le long du guide de refend.
16. **ÉVITER** les opérations et les positions de mains inconfortables où un brusque glissement pourrait propulser la main dans l'outil de coupe. Trouver un autre moyen.
17. **TOUJOURS ÉLOIGNER LES MAINS ET LES PIEDS DE LA LAME.**
18. **NE JAMAIS** se tenir ou laisser une partie du corps alignée avec la trajectoire de la lame.
19. **NE JAMAIS** saisir un objet derrière ou par-dessus l'outil de coupe avec une main pour une raison ou pour une autre.
20. **DIRECTION DE L'AVANCE.** Faire avancer la pièce dans une

- lame ou un dispositif de découpe en sens inverse du sens de rotation de la lame ou du dispositif de coupe uniquement.
21. NE PAS pousser le matériau trop vite pendant la coupe. Le pousser à la vitesse où la lame coupe.
 22. NE JAMAIS tenter de libérer une lame de scie coincée sans d'abord mettre la scie sur « ARRÊT ».
 23. NE JAMAIS faire démarrer la scie avec une pièce de travail appuyée contre la lame.
 24. NE JAMAIS mettre la scie en « MARCHÉ » avant d'avoir déblayé tous les objets qui s'y trouvent (outils, rognures de bois, etc.).
 25. ROUJOURS ARRÊTER la scie avant de retirer les déchets de la table.
 26. NE JAMAIS effectuer de travail de disposition, d'assemblage ou de montage sur la table pendant que la scie fonctionne.
 27. SOUTENIR suffisamment l'arrière et les côtés de la table de la scie pour les pièces de travail larges ou longues.
 28. Lors de la coupe de moulures, NE JAMAIS faire passer le matériau entre le guide et la lame pour moulures.
 29. NE JAMAIS nettoyer une pièce en plastique avec un solvant car cela pourrait dissoudre ou endommager la pièce. Utiliser exclusivement un chiffon humide doux pour nettoyer les pièces en plastique.
 30. S'il manque une pièce de la scie circulaire utilisée, ou si une pièce est endommagée ou présente une défaillance, ou si un composant électrique ne fonctionne pas convenablement, fermer l'interrupteur et débrancher la scie. Étiqueter et signaler la machine au superviseur. Vérifier que les pièces manquantes, endommagées ou en panne sont présentes et fonctionnent convenablement avant de remettre la machine en service.

Pour obtenir de plus amples informations concernant le fonctionnement de ce produit en toute sécurité, adressez-vous au National Safety Council, au fabricant et à votre superviseur.

SOUDEAGE

Seules les personnes formées au fonctionnement en toute sécurité de l'équipement de soudage seront autorisées à l'utiliser.

Soudage au gaz

1. Entreposer et transporter les bouteilles de gaz comprimé debout, les capuchons de protection de la valve en place. Les bouteilles de frigorigène doivent être tenues debout par une chaîne.
2. Le soudage n'est pas autorisé dans des zones où l'alimentation en air est limitée ou restreinte (voir espaces clos) sans agrément préalable d'un professionnel de la sécurité.
3. Les bouteilles ne devront pas être entreposées ou placées dans un lieu où elles sont exposées à la chaleur, à des flammes, des chocs, des arcs ou des circuits électriques, un équipement de procédé à haute température ou des étincelles.
4. Les bouteilles vides doivent être étiquetées « vides » et entreposées séparément des bouteilles pleines qui ont un capuchon de valve en place.
5. Porter une protection des yeux et du visage adaptée pendant toute opération de soudage,
6. Un chalumeau soudeur doit être allumé à l'aide d'un briquet à friction ou d'un autre dispositif approuvé et non à l'aide d'allumettes ou de travail à chaud.
7. La coupe ou le soudage ne seront permis que dans des lieux ininflammables ou rendus ininflammables.
8. Un équipement adapté d'extinction de feu doit être tenu prêt à l'usage pendant la réalisation du soudage et de la coupe.
9. Des guetteurs d'incendie doivent être utilisés pendant une opération de soudage ou de coupe réalisée dans des lieux où un incendie important serait susceptible d'éclater.

Soudage et coupe à l'arc

1. Tout employé ou autre personne se trouvant à proximité de la zone de soudage doit être protégé des rayons par des écrans ou des protections non combustibles ou difficilement inflammables ou doivent porter des lunettes de sécurité appropriées.
2. Les câbles de soudage et de coupe doivent être complètement isolés, flexibles et capables de conduire le courant maximum nécessaire pour les opérations à réaliser. Prendre en compte le nombre de cycles de fonctionnement.
3. Les électrodes d'un porte-électrode laissé sans surveillance doivent être retirées et les porte-électrodes situés de manière à empêcher toute blessure à des employés.
4. L'interrupteur d'alimentation électrique doit rester en position arrêt lorsque les soudeurs à l'arc ou les découpeurs quittent, arrêtent le travail ou lors du déplacement des machines. Ne jamais débrancher une machine en position « Marche ».
5. Lorsque le soudage à l'arc est effectué dans des lieux humides ou mouillés, les employés doivent utiliser des protections complémentaires pour empêcher la possibilité accrue de choc électrique. Utiliser des blocs ou des bottes de caoutchouc.
6. Lorsqu'ils soudent, les employés sont exposés au rayonnement ultraviolet et doivent se couvrir complètement la peau pour empêcher les brûlures ou les dommages occasionnés par les ultraviolets. Les casques et les masques de soudage à main ne doivent pas présenter de fuites, d'ouvertures ou de surfaces très réfléchissantes.

CORDES ET CHÂÎNES

Corde en fibre

1. Ne jamais traîner une corde. Cela endommage les fibres extérieures, ce qui finit par diminuer la résistance de la corde.
2. Éviter le vrillage. Cela crée des contraintes et soumet les fibres à des efforts excessifs.
3. Épisser, ne pas nouer. Joindre des cordes en faisant des épissures et pas des nœuds. Une épissure convenablement réalisée tiendra 100 % de la force de la corde, mais un nœud, seulement la moitié.
4. Ne pas laisser une corde geler, ni l'entreposer à l'écart de la chaleur, de l'humidité, des produits chimiques, des rongeurs et de la lumière solaire.

Câble métallique

1. Utiliser des poulies et des tambours de taille et de modèle convenable.
2. Ne pas dépasser la capacité nominale du câble métallique.
3. Vérifier l'intégrité du câble métallique.
4. Utiliser le pas qui convient à l'application.

Chaînes

1. Diminuer lentement le mou et vérifier que chaque maillon est correctement calé.
2. Utiliser des manilles pour chaîne pour raccourcir ou épisser deux chaînes ensemble. Il est absolument interdit de remplacer un maillon ou une attache par un boulon.

GRUE D'INTÉRIEUR (ÉLÉVATEUR)

1. Le crochet doit être muni d'un verrou de sécurité qui ferme la gorge du crochet.
2. Lire l'étiquette d'avertissement ANSI qui doit normalement se trouver sur la section contrôle.
3. Ne jamais dépasser la capacité de levage de l'élévateur. Elle doit être indiquée des deux côtés du dispositif.
4. Déterminer le poids de la charge en consultant l'information donnée par le fabricant ou à l'aide d'un dynamomètre.

5. Sélectionner le matériel de levage correspondant à la charge d'utilisation de l'élingue ou du câble métallique utilisé.
6. Inspecter le matériel de levage avant de l'utiliser. Pour un câble métallique, ne jamais dépasser 6 fils cassés dans un même pas ou sur la longueur d'une torsade. Si c'est le cas, le câble métallique doit être jeté.
7. Un élévateur est conçu pour un levage vertical uniquement. Une traction latérale peut conduire à une défaillance de l'élévateur et de la grue ou à son effondrement.
8. L'angle d'une élingue est critique ; ne jamais dépasser 45 degrés car cela occasionnerait trop de tension sur l'élingue.
9. Mener toute les opérations de levage de manière à ce que personne ne soit blessé en cas de défaillance du matériel.
10. Ne jamais laisser une charge suspendue sans surveillance.
11. Ne pas soulever une charge au-dessus de collègues ou permettre à quiconque de passer sous la charge.
12. Les employés doivent porter un équipement de protection individuelle, notamment casque, protection des yeux, protection anti-bruit et gants lorsque les conditions l'exigent.

AIR COMPRIMÉ

1. Ne pas utiliser d'air ou aucun autre gaz comprimé à une pression dépassant 10 livres par pouce carré (0,689 bars) de pression manométrique pour chasser la saleté, les copeaux ou la poussière des vêtements sur les personnes.
2. Ne pas débrancher les tuyaux d'air des compresseurs avant d'avoir purgé les tuyaux.
3. Ne pas utiliser d'air ou un autre gaz comprimé pour vider des conteneurs de leur liquide lorsque la pression risque de dépasser la pression d'utilisation de sécurité des conteneurs.
4. Utiliser un équipement de protection individuelle comme des lunettes de sécurité pour protéger les employés contre les blessures oculaires ou corporelles.
5. Les buses de décapage à jets d'abrasifs doivent être munies d'une valve de fonctionnement que l'on doit maintenir ouverte à la main. Prévoir un support sur lequel on peut monter la buse lorsqu'elle n'est pas utilisée.
6. On ne pourra utiliser des gaz comprimés pour élever ou transférer des substances dangereuses d'un conteneur à l'autre que si les conteneurs sont conçus pour résister (avec un facteur de sécurité d'au moins quatre) à la pression maximale possible que l'on peut appliquer.

VÉHICLES

CHARIOTS ÉLÉVATEURS À FOURCHES

1. Seules les personnes formées à l'utilisation des chariots élévateurs à fourches en toute sécurité seront autorisées à le faire. Le ACTSAFE Safety Passport (Passeport pour la sécurité ACTSAFE (www.actsafe.ca)) propose des cours de formation à l'utilisation des chariots élévateurs.
2. Il est strictement interdit d'augmenter la valeur de contreponds d'un chariot élévateur à fourches.
3. Ne jamais permettre à personne de monter sur le chariot ou à un vélo de « profiter du voyage ».
4. Ne jamais monter ou laisser quelqu'un monter sur les fourches d'un chariot élévateur en marche.
5. Ne jamais placer aucune partie du corps à l'extérieur des voies de circulation d'un chariot industriel ou entre les montants des mâts ou d'autres parties du chariot où existent des risques de cisaillement ou d'écrasement.
6. Ne jamais stationner, passer ou travailler sous les fourches élevées d'un chariot industriel, chargé ou vide à moins qu'il ne soit bloqué en position.

7. Ne jamais utiliser un chariot industriel qui présente une fuite du circuit de carburant ou une fuite hydraulique,
8. Le conducteur d'un chariot élévateur doit toujours regarder dans le sens du déplacement et ne jamais déplacer un véhicule sans s'assurer qu'il n'y a personne sur le trajet emprunté.
9. Lors de l'ascension ou de la descente de pentes de plus de 10 %, conduire un chariot chargé en dirigeant la charge vers le haut de la pente.
10. Toujours abaisser les fourches autant que possible pour assurer un fonctionnement en toute sécurité.
11. À l'arrêt de l'utilisation, toujours couper le moteur, serrer les freins, abaisser les fourches et mettre le mât en position verticale avant de s'éloigner. Lorsqu'on laisse le chariot sur une pente, toujours caler les roues.
12. Lorsqu'il est nécessaire d'élever un employé à l'aide d'un chariot élévateur, s'assurer que la plateforme a une taille suffisante pour recevoir l'employé et le matériel élevé et que la plateforme est fixée et répond aux exigences formulées par CAL/OSHA concernant le garde-corps, le dossier et le garde-pieds. Se reporter à la section « Plateformes de travail montées sur chariots élévateurs » pour connaître les autres exigences.
13. **NE JAMAIS ÉLEVER LA PLATEFORME OU CIRCULER AVEC UN EMPLOYÉ DANS UNE PLATEFORME MONTÉE SUR UN CHARIOT ÉLÉVATEUR.**
14. Ne jamais faire circuler un véhicule sur un plancher, un trottoir, une trappe ou une plateforme qui ne supportera pas en toute sécurité le véhicule chargé.
15. Toujours conserver une distance minimale d'une largeur de pneu du bord d'un quai surélevé, d'une plateforme, d'un wagon ou d'un camion.
16. Ne jamais charger un chariot au-delà de sa capacité nominale indiquée sur la plaque signalétique du fabricant.
17. Ne jamais déplacer un véhicule chargé avant que le chargement soit stabilisé et solidement fixé.
18. Procéder avec précautions lorsque l'on incline les charges. **NE JAMAIS INCLINER LE CHARIOT VERS L'AVANT LORSQUE LES FOURCHES SONT ÉLEVÉES**, sauf pour monter une charge. **NE JAMAIS INCLINER UNE CHARGE ÉLEVÉE VERS L'AVANT SAUF POUR LA DÉPOSER** sur un élément de rangement ou l'équivalent. Lors de l'empilage ou du stockage, limiter le basculement arrière à ce qui est nécessaire pour stabiliser la charge.
19. Toujours placer les fourches de manière à ce que la charge soit maintenue ou soutenue en toute sécurité.

CHARIOTS ÉLÉVATEURS À FOURCHES- PLATEAUX DE TRAVAIL MONTÉS/NACELLES

1. La plate-forme doit être équipée de :
 - a) Un garde-corps ou une autre structure autour de la périphérie supérieure qui aura 42 pouces de haut avec barre médiane (à laquelle on peut substituer une chaîne ou l'équivalent si elle procure le même degré de protection).
 - b) Lorsque le garde-corps a moins de 39 pouces de haut, un dispositif agréé de protection individuelle consistant en un harnais et une longe courte de retenue doit être utilisé.
2. Une plateforme élévatrice comportera :
 - a) Des garde-pieds aux côtés et aux extrémités de 3 ½ pouces (8,9 cm) de hauteur minimum. (EXCEPTION : les garde-pieds ne sont pas indispensables aux ouvertures d'accès et sur les grues de télévision et de studio.
 - b) Une plate-forme d'une largeur minimum de 16 pouces (40,6 cm).
3. Un élévateur à nacelle ou une plate-forme ne sera pas soutenu par une structure adjacente lorsque des employés

se trouvent sur la plate-forme ou dans le panier en position élevée.

4. Les commandes de l'élévateur seront testées selon les recommandations du fabricant ou les directives avant de l'utiliser, pour déterminer si ces commandes sont en bon état de marche.
5. Il ne devra pas être permis de s'attacher à un poteau, une structure ou un équipement adjacent pendant que l'on travaille depuis un élévateur.
6. Les employés ne doivent pas s'asseoir ou grimper sur le bord de la nacelle ou utiliser des planches, des échelles ou autre matériel pour accroître la hauteur de levage.
7. Les limites de charge d'une grue de studio, d'une nacelle et d'une plateforme spécifiées par le fabricant ne devront pas être dépassées.
8. Lorsque l'on monte du personnel, véhicule à l'arrêt, il faut serrer les freins.
9. Dans la mesure où on peut le faire sans risque, des cales seront installées avant d'utiliser un élévateur sur une pente.
10. Si une plateforme de chariot élévateur approuvée est utilisée pour élever des employés, veiller à ce que la plateforme de travail soit solidement fixée aux fourches ou au mât de manière à l'empêcher de basculer, glisser ou tomber des supports.
11. Il faut que l'arrière de la nacelle soit doté d'une barrière de protection d'au moins six pieds de haut solidement fixée aux montants de la nacelle pour empêcher des employés en position élevée de se prendre dans le mécanisme de levage du chariot élévateur.
12. Toujours veiller à ce qu'un opérateur se trouve dans la position de commande du chariot élévateur pendant qu'un employé se trouve sur la plateforme élevée.
13. N'effectuer aucun déplacement autre que pour faire des ajustements minimes au positionnement final de la plateforme lorsque des employés se trouvent sur la plateforme (en position haute).
14. **N'approcher un chariot élévateur à moins de 10 pieds (3 m) d'une source de haute tension sous tension** que si l'on a paré à tout danger de contact accidentel.
15. Ne jamais travailler à partir d'une plateforme fixée à un chariot élévateur lorsque :
 - a) Les conditions atmosphériques sont très défavorables (orage, vent violent, pluie diluvienne, extrême chaleur/froid, etc.) à moins que des dispositions aient été prises pour la sécurité des employés.
 - b) Le vent souffle à plus de 25 miles à l'heure (40 km/h).
16. Assujettir tous les objets ou le matériel de production non fixés susceptibles de tomber accidentellement de la plateforme.
17. Ne pas utiliser un chariot élévateur ou autre matériel élévateur comme lieu de soudage.
18. Ne pas souder sur un équipement élévateur sans débrancher au préalable les terminaux positif et négatif de la batterie. Consulter le guide d'utilisation du fabricant.

SENSIBILISATION AU FONCTIONNEMENT D'UNE GRUE

1. Le déplacement de grues excavatrices ou à flèche sera contrôlé afin d'éviter toute collision avec des personnes, du matériel et des équipements.
2. Le crochet vide sera lié ou fixé de manière à ne pas se balancer librement.
3. On utilisera des câbles d'attache ou de retenue là où la rotation de la charge présente des dangers.
4. Une grue ne sera déplacée sur le sol ou la surface de travail que si les roues ou les chenilles reposent convenablement sur des stabilisateurs.
5. Les freins seront testés toutes les fois qu'une charge approchant de la charge nominale est transportée en

élevant la charge de quelques pouces ou centimètres et en freinant.

6. Une seule grue sera utilisée pour lever une charge.
7. Une grue, un derrick ou un élévateur ne devra pas être chargé au-delà de sa capacité nominale.
8. La charge sera fixée au crochet au moyen d'une élingue ou d'un autre moyen convenable ou efficace.
9. Les élingues devront être inspectées avant usage et ne devront pas être vrillées.
10. La personne dirigeant le levage pendant le chargement de la charge devra s'assurer que :
 - a) La grue ou le dispositif de levage est de niveau pour la tâche à exécuter et que les roues sont calées où il le faut.
 - b) La charge est solidement fixée et convenablement équilibrée dans l'élingue ou le dispositif de levage avant de le soulever de quelques pouces.
11. Toute personne aidant au levage devra porter l'équipement protecteur individuel, y compris ceinture de sécurité, gants et casque.
12. Le frein sera serré lorsqu'une charge quelle qu'elle soit, restera suspendue pendant longtemps.
13. Une grue ne sera laissée sans surveillance pendant que la charge est suspendue que lorsque la charge est suspendue au-dessus de l'eau, d'un lieu barricadé ou immobilisée ou autrement soutenue du dessous pendant des réparations ou une situation d'urgence.
14. Il est interdit aux employés de stationner sous une charge suspendue.

PLATEFORMES ÉLÉVATRICES : Généralités

1. Cette section traite du fonctionnement dans des conditions de sécurité des véhicules suivants : (1) plateformes élévatrices verticales ou « table élévatrice à ciseaux »; (2) plateformes de travail élévatrices et tournantes montées sur flèche ou « condors » et (3) des chariots élévateurs à plateforme de travail intégrée.
2. Seules les personnes formées à l'utilisation sécuritaire de ces plateformes de travail seront autorisées à piloter les plateformes élévatrices décrites ci-dessus. ACTSAFE Safety Passport propose des cours de formation à l'utilisation des plateformes élévatrices.
3. Ne doit pas utiliser cette plateforme, une personne qui éprouve des étourdissements, est malade ou chancelle. Ne pas l'utiliser non plus sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.
4. Toutes les étiquettes ou pancartes seront lisibles et en bon état. Les opérateurs doivent lire le manuel d'accompagnement.
5. Faire évacuer tout le personnel qui se trouve sous la plateforme ou autour de cette dernière au moment où on la monte ou la descend.
6. Ne pas s'asseoir ou se mettre debout sur un garde-corps ou ne pas utiliser un garde-corps pour porter du matériel. Ne pas laisser dépasser de matériel lorsqu'on élève la plateforme.
7. Ne travailler qu'à l'intérieur des garde-corps de la plateforme et ne pas tenter d'augmenter la hauteur par d'autres moyens, en montant sur la barre de protection médiane ou le garde-pieds. Ne pas se pencher par-dessus le garde-corps de la plateforme pour travailler.
8. Ne pas dégager les stabilisateurs ou déplacer l'unité si une personne ou du matériel se trouvent à bord.
9. Ne pas utiliser l'élévateur pour effectuer un travail au cours duquel une force horizontale serait appliquée à la plateforme de travail.
10. Vérifier que la chaîne garde-corps est en place.
11. Ne pas utiliser la plateforme près de véhicules en déplacement.

12. Charger les batteries dans des lieux bien ventilés où il n'y a ni flammes, ni étincelles.
13. Ne pas dépasser la capacité de charge indiquée par le fabricant.
14. L'équipement sera inspecté pour en évaluer l'état avant de l'utiliser. Rechercher dans le manuel ou le livret de maintenance les dommages ou fuites des circuits hydrauliques. Vérifier soigneusement toutes les commandes. Retourner l'équipement au fournisseur si l'une des conditions mentionnées ci-dessus existe.
15. Évaluer le travail à accomplir à l'aide de l'équipement que l'on prévoit d'utiliser sur le lieu de travail et réfléchir en détail au travail pour découvrir tous les dangers potentiels.
16. N'utiliser une plateforme élévatrice à moins de 10 pieds (3 m) d'une ligne à haute tension ou d'une source de haute tension que si l'on a paré à tout danger de contact accidentel. Plus la tension est élevée et le temps mauvais, et plus la distance doit être augmentée.
17. Il est formellement interdit de manœuvrer en tout temps, une plate-forme élévatrice AU-DESSUS de sources de haute tension, sous tension.
18. S'assurer que la surface du site de travail est stable et supportera l'équipement et qu'aucune dénivellation ou accumulation de débris dangereuse ne pourrait faire retourner la plateforme.
19. Une surface molle ou le revêtement de sol d'un plateau insonorisé comportant des fosses ou des restrictions de poids peut nécessiter l'utilisation de chenilles (pour répartir la charge) ou de stabilisateurs (pour ajouter de la stabilité). Toujours respecter les restrictions de charge du sol.
20. Examiner l'itinéraire à emprunter. Étudier les obstacles en hauteur, la circulation, les trous de la chaussée, les sols, les accotements mous, les fossés, la pente de la route, etc.
21. La conduite de la plateforme élévatrice sur une surface en pente ne dépassera pas les indications du fabricant.
22. Aucun employé ne se tiendra devant ou derrière une plateforme élévatrice en déplacement.

PLATEFORME ÉLÉVATRICE : *Fonctionnement*

1. HARNAIS DE SÉCURITÉ – un harnais de sécurité agréé avec longe devra être porté lors de l'utilisation d'une plateforme élévatrice.
2. La longe sera soigneusement attachée au point d'ancrage le plus proche de la nacelle, du bac ou de la plateforme.
3. Il est interdit de s'attacher à un Poteau, un bâtiment ou à un équipement adjacent en travaillant depuis la nacelle, le bac ou la plateforme.
4. La longe sera attachée de manière à empêcher une chute libre de plus de 4 pieds (1,20 m). Les langes utilisées sur les plateformes à ciseaux seront raccourcies pour que l'employé ne puisse pas tomber par-dessus le garde-corps supérieur).
5. Ne pas charger la nacelle, le bac ou la plateforme au-delà de sa capacité de charge nominale,
6. Ne pas tenter d'élever la plateforme/nacelle au-delà de la hauteur ou du déplacement maximal nominal.
7. Ne pas soutenir ou attacher une nacelle, un bac ou une plateforme élévatrice à une construction extérieure.
8. Ne pas placer d'échelles, de planches ou autres objets dans la plateforme ou au-dessus de cette dernière (ou du garde-corps) pour se rehausser.
9. Les employés ne doivent ni monter, ni s'asseoir sur le bord de la nacelle ou de la plateforme.
10. Le système de frein doit être enclenché toutes les fois que l'on monte des employés à l'aide du véhicule.
11. Les stabilisateurs doivent être placés sur une surface ferme et équipés d'une soupape d'arrêt hydraulique ou de verrous mécaniques au niveau des stabilisateurs.
12. Manipuler toutes les commandes lentement pour faciliter un mouvement en douceur de la plateforme.

13. Les commandes au poste bas seront utilisées uniquement en cas d'urgence lorsque des employés se trouvent dans la nacelle
14. Ne pas utiliser une nacelle articulée, une plateforme télescopique ou tournante comme grue.
15. Pas de déplacement avec dispositif élévateur déployé.- Lorsque l'on utilise un condor ou une table élévatrice à ciseaux, NE PAS se déplacer (bouger les roues) lorsqu'un employé se trouve dans la nacelle. La flèche sera complètement rétractée avant d'avancer ou de se déplacer.
16. Il ne sera pas porté d'« étriers à griffe », équipement permettant de grimper aux poteaux, pendant l'exécution de travail à partir d'un élévateur.
17. En présence de circulation ou de véhicules en déplacement, la zone de travail environnant l'équipement élévateur sera signalée par des fanions, des pancartes, des cônes ou d'autres moyens de régulation du trafic.
18. Le fonctionnement par télécommande ne peut se faire que depuis le côté de la plateforme élévatrice, jamais depuis le devant ou l'arrière.

VOITURETTES ÉLECTRIQUES

1. La vitesse limite d'une voiturette électrique est de **13 km/h**.
2. Une voiturette électrique ne devra pas être modifiée d'une manière qui affectera la capacité et le fonctionnement sécuritaire du véhicule (par exemple, ne pas ajouter une attache de remorque).
3. Les installations de chargement de la batterie se trouveront dans les endroits bien ventilés signalés.
4. Qu'il se trouve sur l'aire des installations de tournage ou à l'extérieur, un conducteur de voiturette électrique doit obéir à tous les panneaux et règlements de la circulation.
 - a) S'arrêter à toutes les intersections et virages sans visibilité signalés.
 - b) Obéir aux limitations de vitesse.
 - c) Ne pas doubler des véhicules en mouvement
 - d) Éviter tout arrêt et virage brusque à grande vitesse.
 - e) Utiliser une ceinture de sécurité et des clignotants lorsqu'il traverse les rues d'une ville.
5. **Toujours prévenir le superviseur avant de quitter les installations de tournage en voiturette électrique.**
6. Garder en permanence les pieds, jambes, bras et mains à l'intérieur de la voiturette. Ne pas laisser traîner un pied à l'extérieur de la voiturette.
7. Ne jamais garer la voiturette électrique dans une voie d'accès des pompiers, un couloir, une entrée de porte ou dans un lieu où elle bloque le matériel ou l'équipement auquel d'autres peuvent vouloir accéder.
8. Le nombre de passagers ne doit pas dépasser le nombre de sièges ou le nombre de places/le poids recommandé par le fabricant.
9. Lors du transport d'une charge, il incombe au chauffeur de s'assurer de la stabilité du chargement et qu'il ne tombera pas du véhicule pendant qu'il roule. Les charges doivent être équilibrées, étayées et sécurisées.
10. Il est connu que des voiturettes de golf se sont renversées en occasionnant de graves blessures. Toujours maîtriser sa vitesse et éviter les tournants brusques.
11. Il n'est pas permis de fumer dans une voiturette de golf.
12. Il n'est pas permis de communiquer par téléphone portable en conduisant une voiturette.
13. **Le chahutage est absolument banni dans une voiturette de golf.**

BICYCLETTES

1. Veiller au bon état mécanique (pneus, chaîne, freins) de sa bicyclette.
2. Respecter le code de la route et les panneaux- toujours signaler les changements de direction prévus aux intersections.
3. Traverser à pied, les intersections encombrées
4. Toujours rouler dans le sens du trafic en restant aussi près que possible du côté droit de la route.
5. Il n'est pas permis de fumer en roulant à bicyclette.
6. Il n'est pas permis de communiquer par téléphone portable en roulant à bicyclette.
7. Faire attention aux véhicules de production et aux voiturettes électriques silencieuses.
8. Toujours rouler sur une seule file et veiller aux portières de voitures qui s'ouvrent.
9. Une bicyclette est conçue pour transporter UNE SEULE personne.
10. Laisser la priorité aux piétons.
11. Ne jamais porter de charge lourde ou d'articles longs qui diminuent la capacité de manœuvrer la bicyclette en toute sécurité.
12. Lorsqu'un cycliste transporte une petite charge, il lui incombe de s'assurer que la charge est stable et ne tombera pas de la bicyclette pendant qu'il roule. Les charges seront équilibrées, étayées et sécurisées pour les empêcher de basculer et de tomber.
13. Un cycliste ne doit pas tenter de remorquer de matériel le long de la bicyclette ou derrière cette dernière (par exemple avec une corde, une chaîne ou à la main).
14. Un cycliste ne doit pas s'accrocher à un autre véhicule qui roule, par exemple une voiturette de golf, un chariot élévateur, etc.